

Rapport Annuel 2023

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



trier, c'est naturel



Bien trier, c'est naturel

SIRTOM DU LAONNOIS
Site Marc Buvry
Faubourg de Leully
02000 Laon
Tel : 03.23.26.80.00

www.tritou.fr

www.sirtom-du-laonnois.com



Facebook

SOMMAIRE

Présentation **Page 4**

1-Le territoire desservi par le SIRTOM **Page 4**

2-Organisation générale des services et fonctionnement **Page 5**

Indicateurs techniques **Page 12**

1-La collecte des déchets tous services **Page 12**

2-La collecte des déchets en porte à porte **Page 13**

3-La collecte du verre **Page 20**

4-Les déchetteries **Page 21**

5-La prévention des déchets **Page 26**

6-La communication **Page 33**

7-Projets et études 2023 **Page 35**

Indicateurs environnementaux **Page 36**

1-La seconde vie des matériaux recyclables de la collecte sélective **Page 36**

Indicateurs financiers **Page 38**

1-Dépenses et recettes **Page 38**

Glossaire **Page 45**

En raison des actions mises en place par le SIRTOM du Laonnois et de l'inflation, les performances se sont encore améliorées en 2023.

La production d'ordures ménagères (OMR) a diminué de 13,02 kg par habitant (-7,62%). De plus, cette diminution s'accompagne d'une augmentation (+3,45%) des performances de la collecte sélective, ceci dans le cadre de l'extension des consignes de tri mais également dans un contexte inflationniste.

Les apports en déchetterie, quant à eux, sont en hausse de 2,20%.

Malgré tous les efforts collectifs consentis pour obtenir ces résultats, l'augmentation de la taxe générale pour les activités polluantes ainsi que l'inflation entraînent des répercussions sur les coûts du service de collecte des déchets qui ne cessent d'augmenter.

De plus, l'évolution réglementaire sur les biodéchets va entraîner une modification de la composition des ordures ménagères qui devrait continuer de diminuer à l'avenir.

En raison de ces éléments, le SIRTOM se doit d'optimiser les différentes collectes. Cela va dans le sens de la maîtrise des coûts de fonctionnement et de la réduction des déchets.

Ainsi, le Comité Syndical a décidé d'expérimenter, pendant un an, une diminution de la fréquence de ramassage des ordures ménagères et en parallèle de collecter les déchets verts une semaine sur trois.

Ces projets répondent à l'objectif d'optimisation permanente du service de collecte.

Par ailleurs, le SIRTOM du Laonnois a poursuivi son action de déploiement des composteurs individuels et partagés. Ainsi, environ 60% des foyers du territoire en sont équipés.

La loi AGEC du 10 février 2020 confirme l'obligation de mettre en place le tri à la source des biodéchets, pour tous, à horizon 2024. Le SIRTOM va donc renforcer son action sur cette thématique qui va dans le sens de la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Eric DELHAYE, Président du SIRTOM du LAONNOIS.

Présentation

1-Le territoire desservi par le SIRTOM



1 Communauté d'Agglomération
3 Communautés de Communes
150 Communes desservies pour 87 327 habitants
Superficie de 1 363 km²

Le Sirtom du Laonnois, créé en 1980, est un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Des délégués élus dans chaque collectivité se réunissent au sein du Comité Syndical pour examiner et délibérer sur les orientations et les projets du SIRTOM

Le Président : Monsieur Eric DELHAYE

Les Vice-Présidents : Messieurs Claude PHILIPPOT, Hervé GIRARD,
Christophe ANANIE, Benoit BUVRY

Les Membres du Bureau : Mesdames et Messieurs Georges HARANT, Martine BRICOT, Jacqueline BALITOUT, Beatrice LABEL, Philippe DUCAT, Yves BUFFET, Nathalie DEGREMONT, Marie-France LARDE, Jean-Pierre DUFOUR, Philippe PIRE

1.1 Les événements marquants

Expérimentation de la collecte des OMR une semaine sur deux pendant 1 an à partir du 15 mai 2023.

Modification de la fréquence de ramassage des déchets verts. La collecte est désormais réalisée une semaine sur trois.

2-Organisation générale des services et fonctionnement

2.1 Les compétences du syndicat



Le SIRTOM gère en régie la prévention des déchets ménagers et assimilés, la collecte des déchets ménagers en porte à porte, dont la collecte sélective, et la collecte de l'habitat collectif dense ainsi que celle du verre en apport volontaire, qui impliquent le tri par l'utilisateur. Il assure également sous le même mode de fonctionnement la gestion des 11 déchetteries de son périmètre d'intervention dont le transport des bennes. Le syndicat traite aussi en interne toute la communication écrite et orale, la dotation et maintenance des bacs/sacs de collecte et des composteurs.

Le SIRTOM est engagé depuis de nombreuses années dans la prévention des déchets. Ainsi, plusieurs programmes se sont succédé tels que le Programme de Prévention des Déchets (2010-2015) et le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2016-2019). Depuis 2020, le SIRTOM du Laonnois est engagé dans la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce dernier a pour but de coordonner le nouveau plan d'actions pour la réduction des déchets sur le territoire. Par ailleurs, le SIRTOM a choisi très tôt d'adhérer aux éco-organismes qui ne cessent de se créer pour favoriser le recyclage des déchets et limiter l'enfouissement.

Le traitement des déchets relevant de la collecte en porte à porte (tri après la collecte, valorisation, enfouissement) a été transféré en 2003 au syndicat départemental Valor'Aisne. Valor'Aisne a également repris le traitement des déchets de déchetteries dit « bas de quai » depuis le 1^{er} Janvier 2017.

L'ensemble du service est financé par une contribution annuelle à l'habitant adressée aux structures adhérentes auxquelles revient la décision de la fiscalité à mettre en place sur leur territoire (impôts locaux, taxe ou redevance d'enlèvement d'ordures ménagères).

2.2 Nos métiers

Collecte en porte à porte et en apport volontaire ⇒ 27 agents

Les agents de collecte assurent le ramassage des déchets ménagers en porte à porte selon les fréquences définies par l'établissement. Les équipes sont constituées en général d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Collecte du verre ⇒ 1 agent

L'agent collecte les 393 bornes à verre du territoire.

Déchetteries ⇒ 12 agents

Le service est assuré par les gardiens de déchetterie qui accueillent les visiteurs, veillent au tri et assurent l'entretien des sites. Deux chauffeurs ont en charge l'évacuation et le transport des bennes de déchets. L'équipe est renforcée en saison forte.

Garage ⇒ 3 agents

Les agents du garage assurent la maintenance des véhicules et les réparations mécaniques ainsi que l'entretien et la maintenance des sites.

Entretien ⇒ 3 agents dont 2 à temps incomplet

Deux agents nettoient les locaux.
Un agent est affecté au nettoyage des véhicules.

Pré collecte - Maintenance des bacs – Composteurs ⇒ 2 agents

L'équipe est affectée à la préparation, la dotation, la réparation, le remplacement des contenants et à la communication de proximité sur le tri et sur la prévention.

Prévention des déchets, Communication et assistance technique ⇒ 3 agents

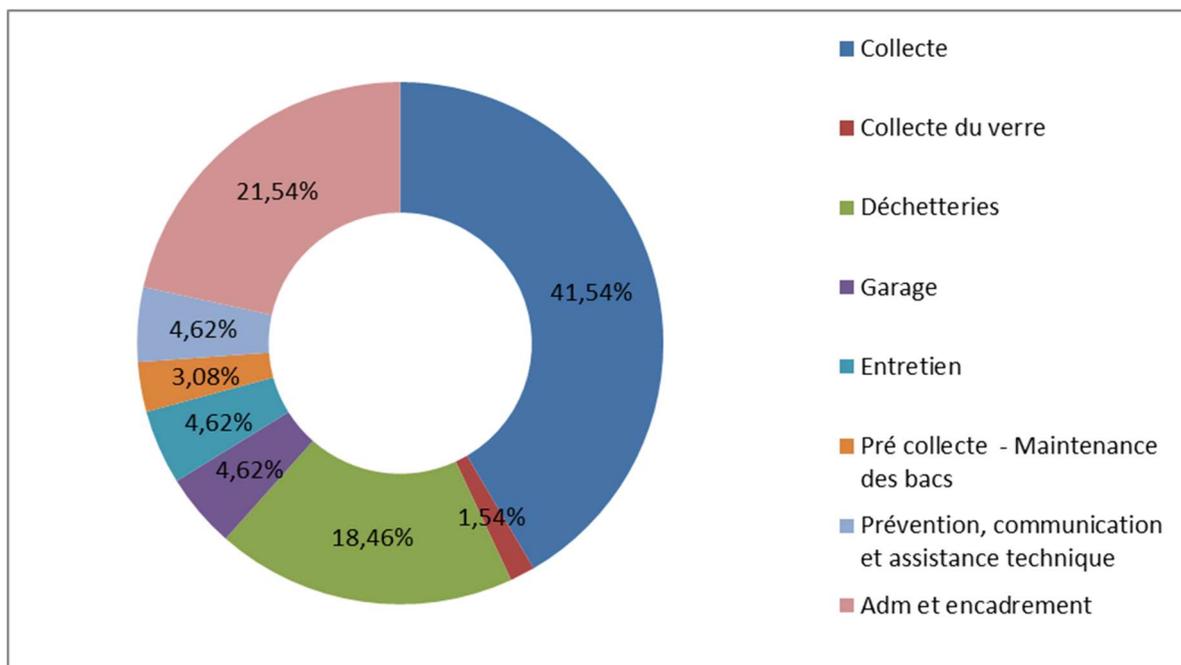
Les agents de communication mènent des actions de sensibilisation, informent sur la prévention et le tri. Ils assurent également les suivis de collecte. Des agents polyvalents viennent renforcer l'équipe en place en fonction des besoins.

Un agent en charge du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Administration et encadrement ⇒ 14 agents dont 6 encadrants

Il s'agit ici de l'organisation, du management, de l'accueil, de l'administration générale, des ressources humaines, des finances, de la commande publique, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

TOTAL ⇒ 65 agents



2.3 La collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire

2.3.1 L'organisation de la collecte des déchets

↳ Les déchets ménagers sont acheminés vers les sites de transfert puis de traitement afin d'y être valorisés ou éliminés (compétence Valor'Aisne).

↳ La collecte des ordures ménagères ainsi que celle des matières valorisables et recyclables sont organisées en porte-à-porte sauf pour l'habitat collectif dense de la ville de Laon où des bornes d'apport volontaire ont été installées, à raison de 89 bornes pour la collecte sélective et 117 bornes pour l'OMR, lesquelles sont réparties sur 43 points d'apport.

↳ Le verre est collecté en apport volontaire, nos bornes étant implantées sur 149 communes.

↳ La collecte des encombrants s'effectue principalement par l'intermédiaire du réseau de déchetteries et d'une collecte en porte à porte, sur appel téléphonique et prise de rendez-vous qui est limitée à deux fois par foyer et par an et réservée aux personnes à mobilité réduite.

↳ La collecte des déchets ménagers assimilés d'un volume supérieur à 1100 litres dans la limite de 680 Litres OMR par semaine constitue une prestation spéciale pour tous les producteurs qui ont une convention avec le SIRTOM (service payant).

↳ La collecte des cartons est destinée aux commerçants de la ville de Laon, une fois par semaine, après inscription auprès du service de collecte.

↳ La collecte est assurée pour les campings du territoire.

2.3.2 Les fréquences et secteurs de collecte

Secteurs	OMR	Emballages-Papiers	Déchets verts (1)
	 Les déchets ultimes		
Rural	C1 du 01/01 au 14/05 C 0.5 du 15/05 au 31/12	C0.5	C 0.5 du 01/04 au 14/05 C 0.33 Du 15/05 au 30/11 sauf CCCP
Laon	C1 du 01/01 au 14/05 C 0.5 du 15/05 au 31/12	C0.5	C 0.5 du 01/04 au 14/05 C 0.33 Du 15/05 au 30/11
Cité médiévale de Laon	C4 en OMR, pas de déchets verts	C1	-
Plusieurs rues étroites de Laon	C1 du 01/01 au 14/05 C 0.5 du 15/05 au 31/12	C0.5	
Habitat collectif	C1 du 01/01 au 14/05 C 0.5 du 15/05 au 31/12 ou avec vidage en fonction du taux de remplissage pour le PAV du collectif dense secteurs Champagne, Moulin-roux, Montreuil et Ile de France de Laon	Vidage en fonction du taux de remplissage pour le PAV du collectif dense secteurs Champagne, Moulin-roux, Montreuil et Ile de France de Laon C0.5 sur les autres communes	-

C 0.3 : collecté une fois tous les 3 semaines / C0.5 : collecté une fois tous les quinze jours / C1 : collecté une fois par semaine / C2 : collecté deux fois par semaine / C4 : collecté quatre fois par semaine / Collecte des déchets verts du 1 avril au 30 Novembre

PERIODE	NOMBRE DE TOURNEES TOUS FLUX	
	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
Janvier à Mars	54	55
Avril à Novembre	47	43
Décembre	42	43

La collecte des bornes d'apport volontaire a débuté le 7 Juin 2022, nous avons réalisé 60 collectes pour le flux OMR et 30 collectes pour le flux emballages/papiers.

2.3.3 Bénéficiaires du service desservis en porte à porte n'étant pas des ménages

	Nombre
Associations	151
Administrations	819
Commerçants, artisans et Entreprises	1931
TOTAL	2901

2.4 La fourniture de bacs de collecte / Sacs de collecte sélective / composteurs

Les livraisons de bacs correspondent :

- à un emménagement dans une nouvelle habitation,
- à un changement de capacité pour un bac plus grand ou plus petit,
- à un remplacement de bac cassé.

Le service assure également les petites réparations telles que les changements de couvercle, roues... La fourniture de sacs de collecte sélective a lieu pour la Cité Médiévale de Laon et quelques rues étroites de notre territoire.

L'ensemble des prestations est gratuit

Le SIRTOM dote également gratuitement un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer (Dotation de deux composteurs sur la CCCP qui ne bénéficie pas de la collecte des déchets verts). Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose soit la mise en place de composteurs collectifs soit la dotation d'un lombricomposteur.

	Foyers de 1 personne	Foyers de 2 à 4 personnes	Foyers de 5 à 6 personnes	Foyers de plus de 6 personnes
Bac à couvercle gris pour les ordures ménagères	120 Litres	120 Litres	180 Litres	240 Litres
Bac à couvercle jaune pour les recyclables « Monoflux »	120 Litres	180 / 240 Litres	240 / 360 Litres	360 Litres
Bac à couvercle marron pour les déchets verts (1)	140 Litres			
Rouleaux de sacs pour monoflux	50 litres – réservés à certains types habitats			

(1) Dotation sur la CAPL, CCCD, CCPC pour l'ex CC Vallons d'Anizy

2.5 La collecte du verre



Des points d'apport volontaire sont disponibles sur 149 communes et dans notre réseau de déchetteries.

Les tournées de collecte des bornes à verre sont analysées et programmées chaque année en fonction du taux de remplissage constaté l'année précédente.

Le nombre de bornes aériennes sur notre territoire est de 393.

2.6 Les horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aulnois sous Laon*	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Bourg et Comin*	FERME	FERME	14H/18H	FERME	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Coucy Le Château**	13H/18H	FERME	9H/12H 13H30 18H	13H 18H	9H/12H 13H30 18H	9H/12H 13H/ 18H	9H/12H
Crépy *	9H/12H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME
Festieux *	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Laon*	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H
Lizy*	14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	9H/12H
Guignicourt*	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Liesse notre Dame*	FERME	9H/12H 13H/18H	14H/17H	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	FERME
Pontavert*	FERME	14H/18H	FERME	14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME
Sissonne*	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H-12H

*Fermeture à 17H00 en horaires d'hiver de novembre à mars

**Ouverture à 13H30 en horaires d'hiver de novembre à mars

2.7 Les flux acceptés en déchetterie :

Les encombrants, le plâtre, le polystyrène, les DEA, le bois, les gravats, les déchets verts, la ferraille, les DEEE, le carton, le papier, les huiles alimentaires, les batteries, les huiles minérales, les piles, les pneus, les DDS, les textiles, le verre, les DASRI, les lampes, l'amiante (sur rendez-vous uniquement).

2-8 Schéma général de l'élimination et de la valorisation des déchets

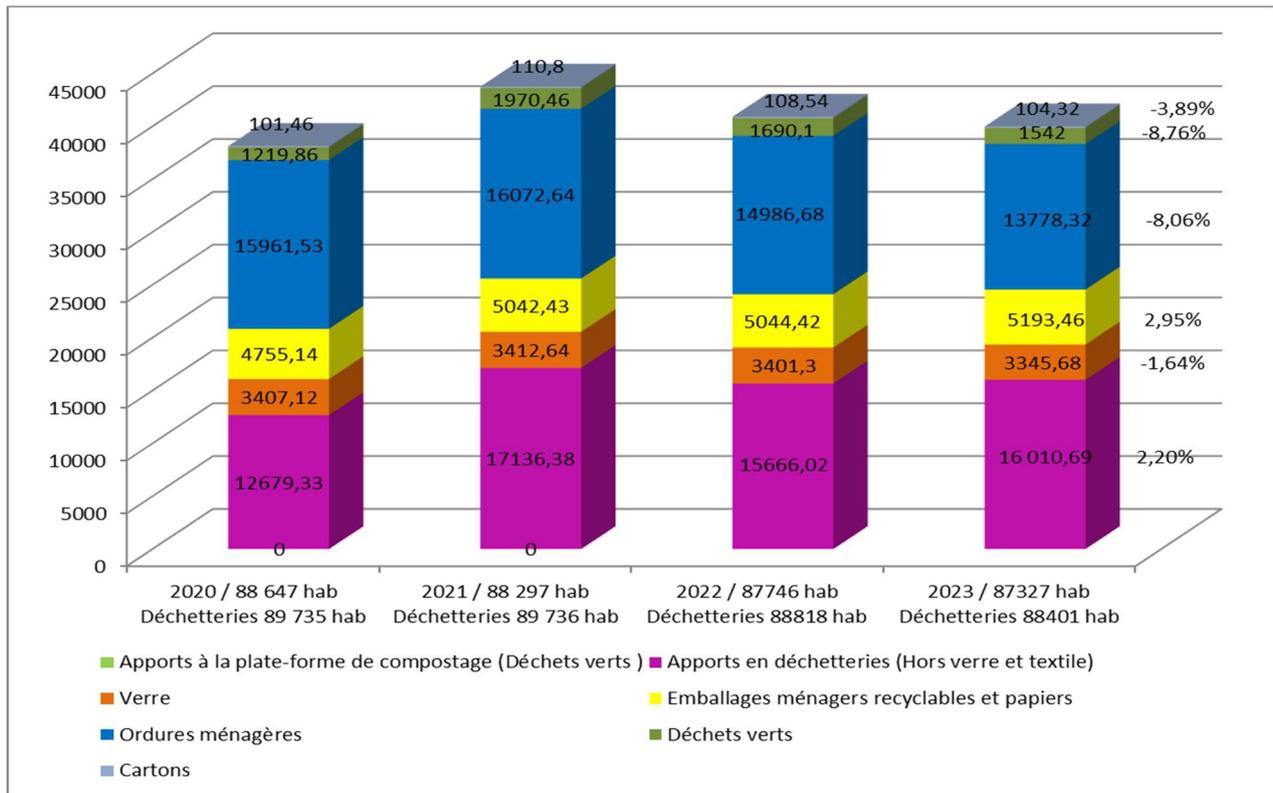


Via Valor'Aisne	Flux de collecte	Collecte	Mode de traitement	Repreneur ou Organisme de traitement
Déchets ménagers	Ordures Ménagères	SIRTOM	Enfouissement / incinération énergétique	Eco centre Valor'Aisne / Ecovalor Saint Saulve, SMIAA Maubeuge, SMITON Monthyon
	Recyclables	SIRTOM	Tri et recyclage	Norske, SUEZ, Lucart, Saica
	Verre	SIRTOM	Tri et recyclage	OI-Manufacturing
	Déchets verts du 1 ^{er} Avril au 30 Novembre	SIRTOM	Compostage	Prestataire de Valor'Aisne
Déchets des déchetteries Traitement	Encombrants	SIRTOM	Enfouissement	SUEZ via Valor'Aisne
	Déchets valorisables	SIRTOM / PRESTATIONS	Tri et recyclage	Divers
	Gravats	SIRTOM	Tri et recyclage	Divers
Déchetteries REP (Responsabilité élargie du producteur)	Déchets Dangereux spécifiques	Valrecoise Chimirec	Traitement spécifique	Valrecoise Chimirec ECO DDS
	DASRI	NB Médical	Traitement spécifique	DASTRI
	DEA	Véolia/SUEZ	Valorisation matières	Ecomaison
	Piles	Valrecoise Chimirec	Traitement spécifique	Corépile
	Pneus	Alliapur	Valorisation matières	Alliapur
	DEEE	Derichebourg	Traitement spécifique	Eco Système

INDICATEURS TECHNIQUES

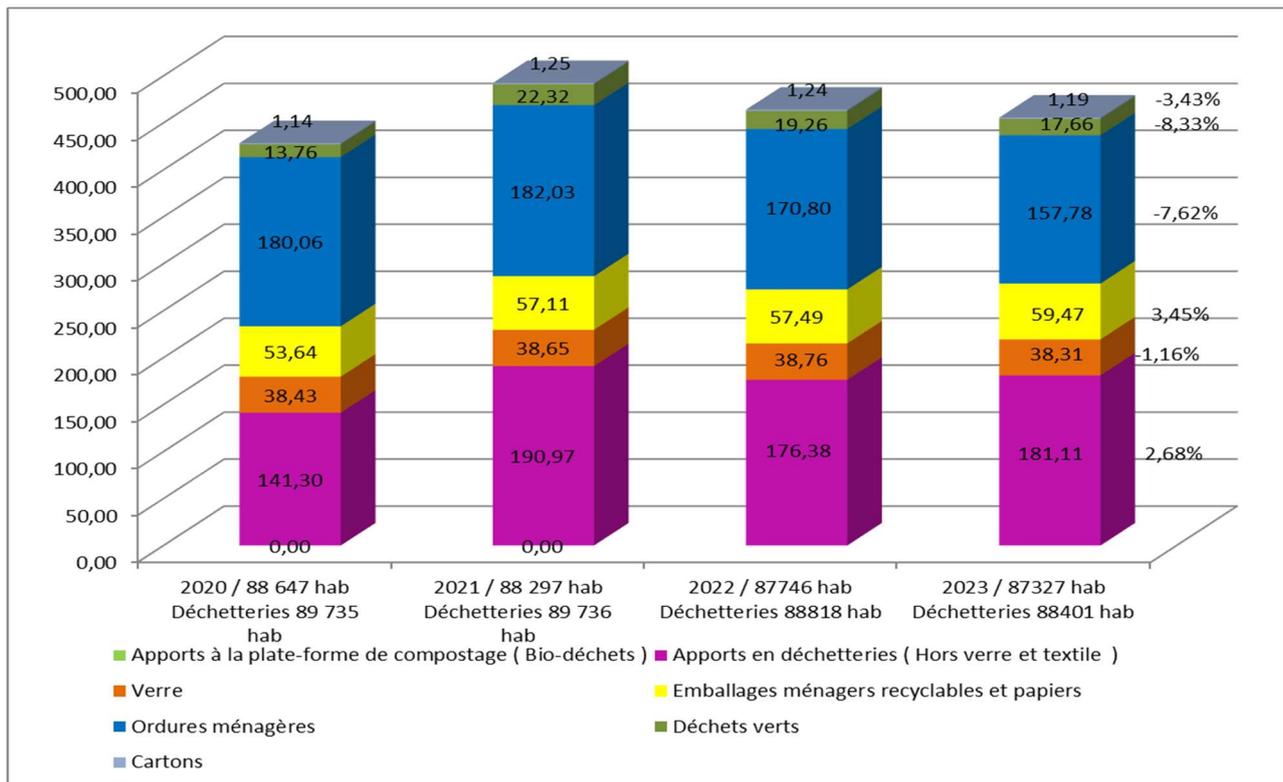
1-La collecte des déchets tous services

1.1 Evolution de flux entrant en tonnes



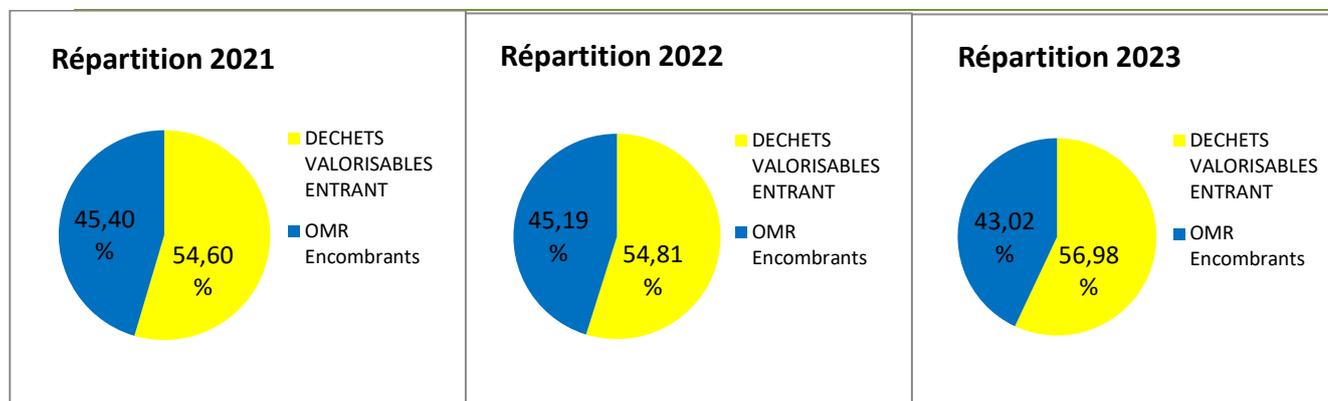
Les déchets assimilés sont collectés en même temps que la collecte des déchets ménagers pour des raisons d'optimisation

1.2 Evolution des flux entrant en kg/an/hab



1.3 Niveau de valorisation en tonnes et en %

	2021	2022	2023
Déchets valorisables entrant	23 935.19	22 468.84	22 837.53
OMR et encombrants	19 904.66	18 525.49	17 244.22
TOTAL	43 839.85	40 994.33	40 081.75



2-La collecte des déchets en porte à porte

2.1 Répartition valorisation rural / urbain

En tonnes	2022	Rural	Urbain	2023	Rural	Urbain
Déchets valorisables entrants	6 843.06	5 166.60	1 676.46	6 839.78	4 952.96	1 886.62
OMR	14 986.68	9 824.94	5 161.74	13 778.32	9 006.39	4 771.93
TOTAL	21 829.74	14 991.54	6 838.20	20 618.10	13 959.35	6 658.75
En pourcentage	2022	Rural	Urbain	2023	Rural	Urbain
Déchets valorisables entrants	31.75%	34.46%	24.52%	33.17%	35.48%	28.34%
OMR	68.65%	65.54%	75.48%	66.83%	64.52%	71.66%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

2.2 Répartition par Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération

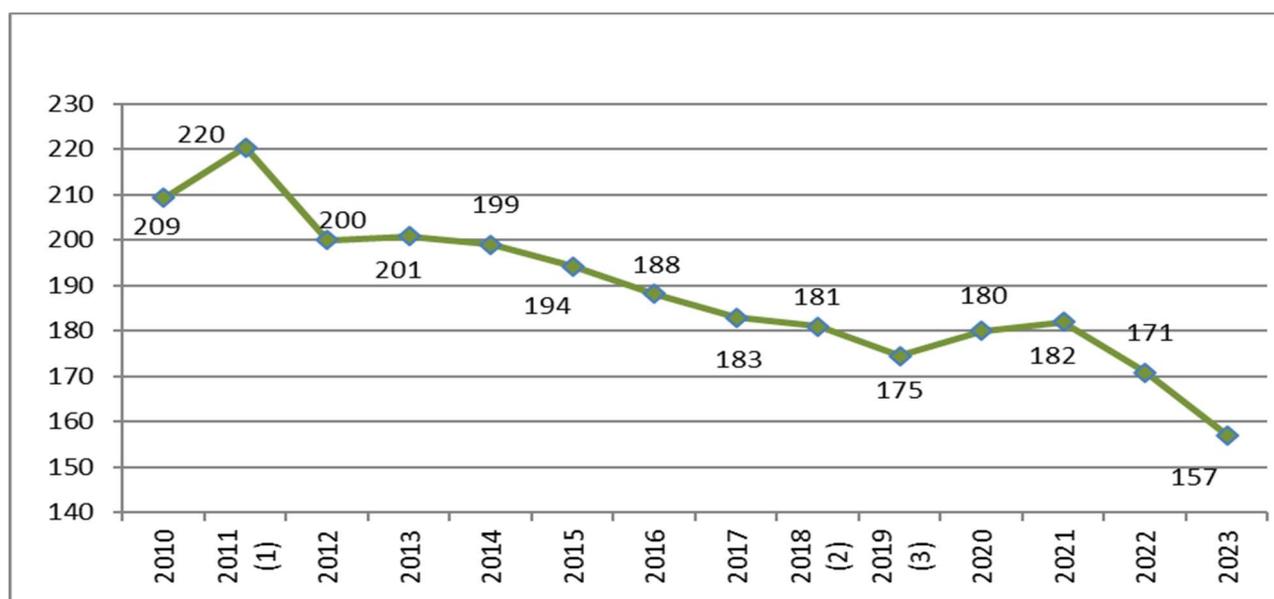
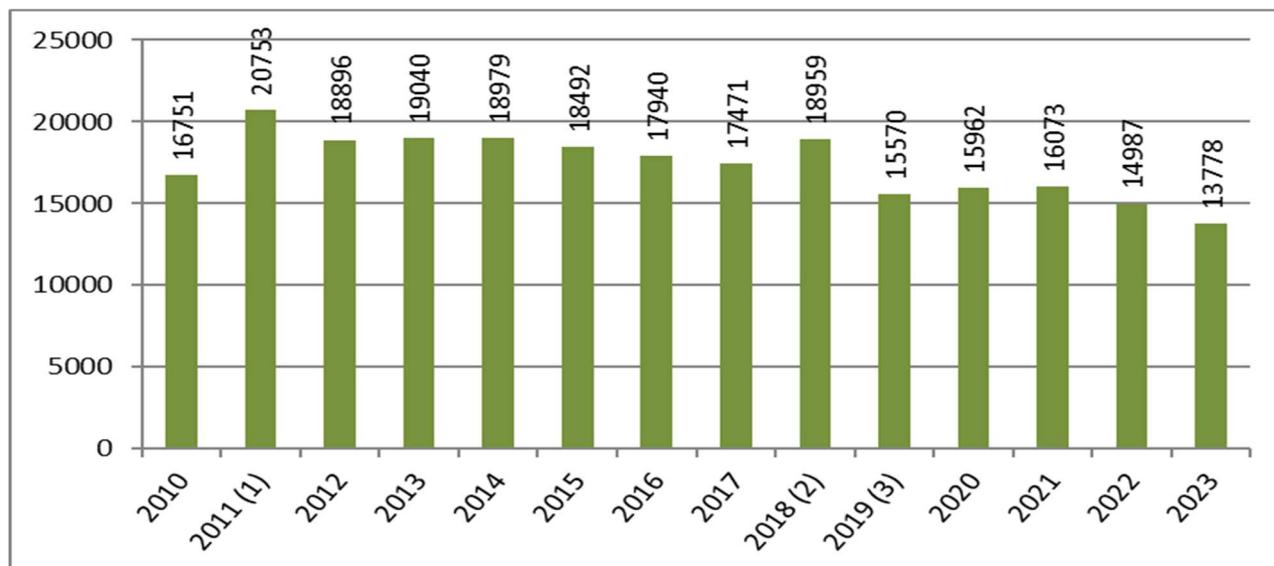
2021 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	8537,89	2344,74 (2)	1269,67
CCCD	905,94	276	164,93
CCPC	3001,26	1076,88	535,86
CCCP	3627,55	1344,81 (1)	-
2022 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	7 858.34	2 404.65	1 082.36
CCCD	854.01	278.50	137.20
CCPC	2 827.55	1 052.32	470.24
CCCP	3 445.30	1 313.01	-
2023 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	7 358.02	2557.88	1 009.81
CCCD	785.47	305.01	139.10
CCPC	2 575.87	1 075.70	353.09
CCCP	3 058.96	1 255.37	-
2021 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	195,39	55,01 (2)	29,06
CCCD	163,00	49,66	29,67
CCPC	170,10	61,03	30,37
CCCP	169,92	59,98 (1)	-
2022 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	183.16	56.05	25.23
CCCD	153.10	49.93	24.61
CCPC	161.47	60.09	26.85
CCCP	161.50	61.55	-
2023 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	171.50	59.62	23.54
CCCD	140.82	54.64	24.94
CCPC	147.10	61.43	20.16
CCCP	143.39	58.85	-

(1) intégration de Festieux et Samoussy - extension des consignes de tri

(2) Hors Festieux et Samoussy

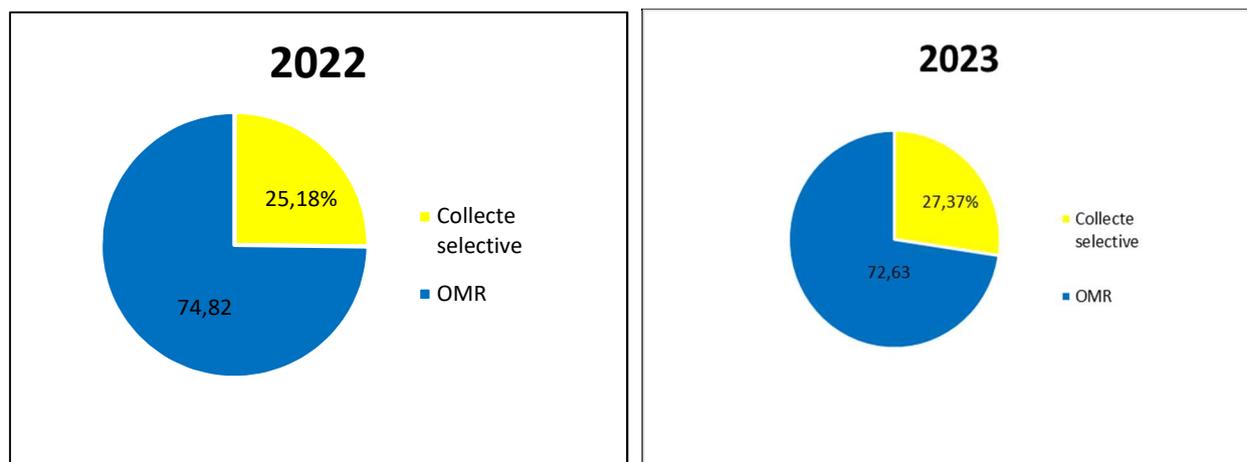


2.3 Evolution de la production des ordures ménagères résiduelles en tonnes et en kg/an/hab



- (1) En 2011 intégration des résultats de la CCVO
- (2) En 2018 intégration de l'ex CC Val de l'Ailette
- (3) Fin de la convention Ex CCVO au 1^{er} Janvier 2019

2.4 Collecte sélective en porte à porte et le niveau valorisation

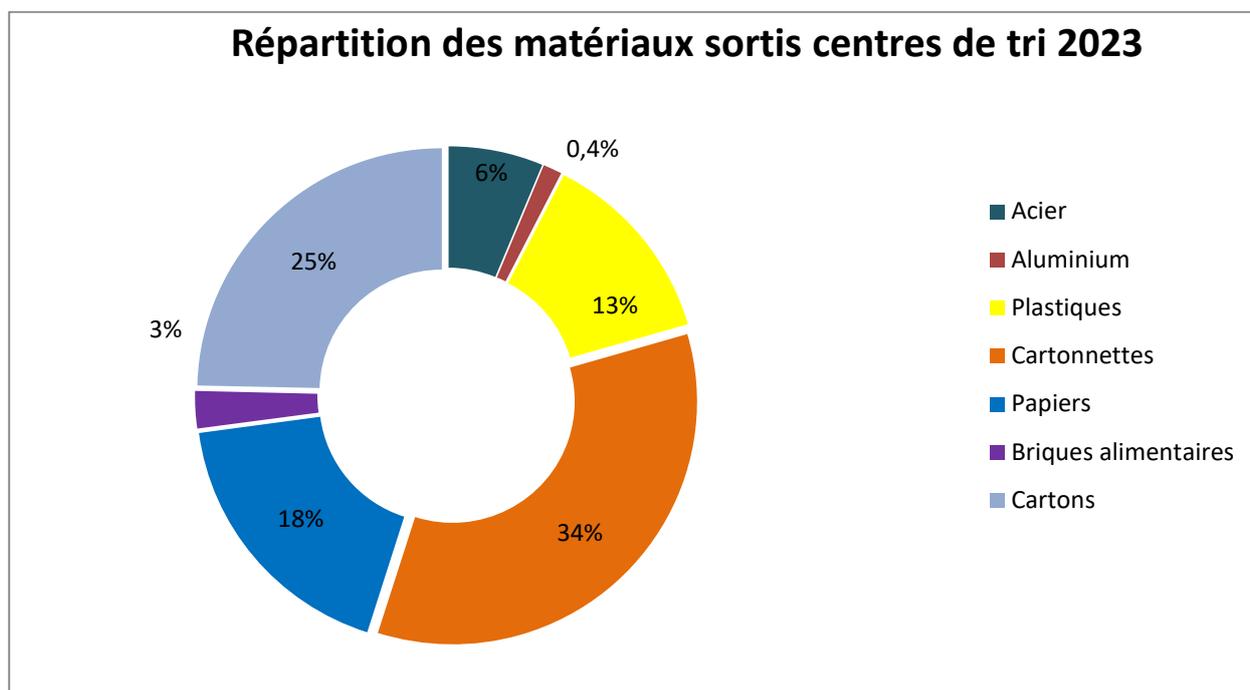


2.5 Evolution des tonnages sortis des centres de tri

Matériaux	Année/ recettes	Tonnages	% Evolution
Acier	2022/ 31 042.28€	173.485	5%
	2023 / 24 481.52€	182.19	
Aluminium	2022 / 16 696.28€	19.825	82%
	2023 / 25 512.47€	36.027	
Plastiques	2022 / 290 124.91€	749.801	-36%
	2023 / 114 652.91€	380.12	
Cartonnettes	2022 / 185 864.84€	1 306.877	-23%
	2023 / 55 606.94€	1 002.96	
JMR	2022 / 150 024.15€	747.65	-30%
	2023 / 71 527.30€	524.25	
Briques alimentaires	2022 / 863.90€	71.907	0.39%
	2023 / 1 082.83€	72.187	
Cartons	2022 / 98 774.90€	632.59	14%
	2023 / 68 477.43€	718.08	

TOTAL 2022 : 3 544.42 tonnes / TOTAL 2023 : 2 915.81 tonnes

Répartition des matériaux sortis centres de tri 2023



2.6 Refus des centres de tri et de la station de compostage

Le tri en centre de tri des déchets recyclables génère des refus dus aux erreurs de tri des usagers, au process de tri et aux collectes trop souillées pour être triées. Il en est de même pour le compostage.

En vue d'améliorer la qualité du tri, le SIRTOM poursuit des actions de communication afin que les usagers appliquent précisément les consignes de tri.

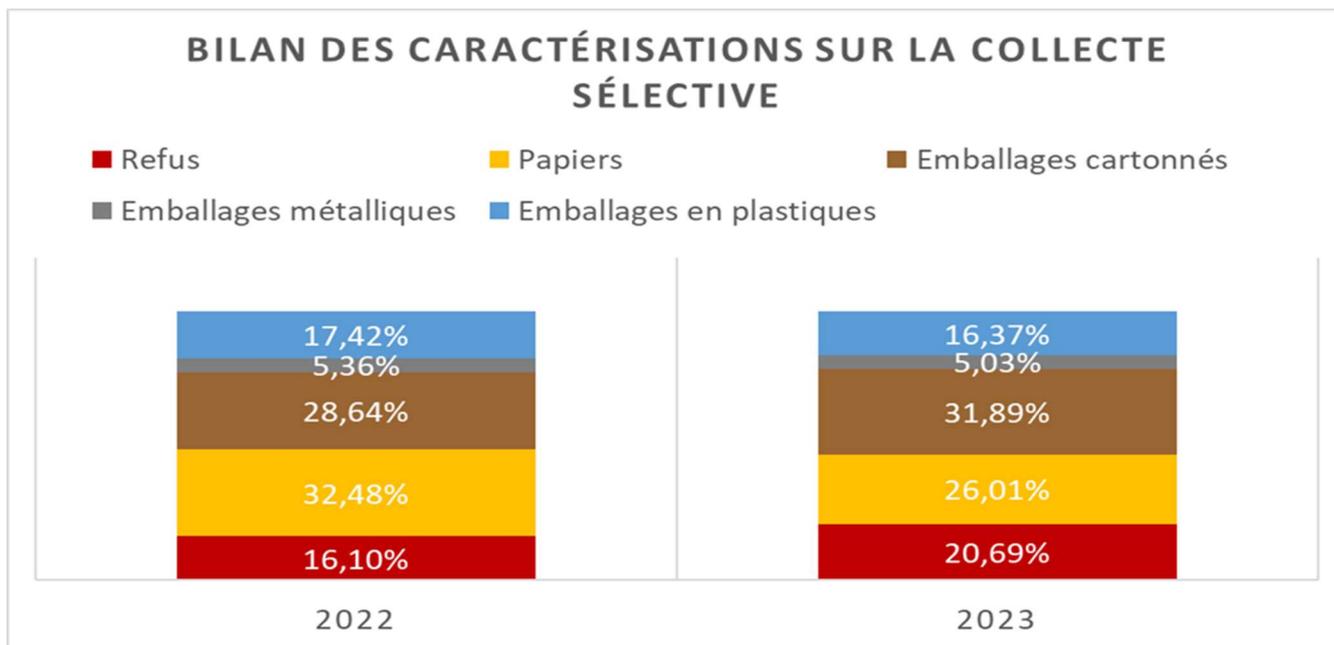
Le SIRTOM du Laonnais participe régulièrement à ce que l'on appelle des « caractérisations » qui consistent à prélever des échantillons au vidage du camion afin de déterminer les erreurs de tri récurrentes et vérifier la qualité.

Des erreurs de tri sont assez fréquentes telles que la présence de papiers peints, textiles, restes alimentaires ou encore des couches jetables.

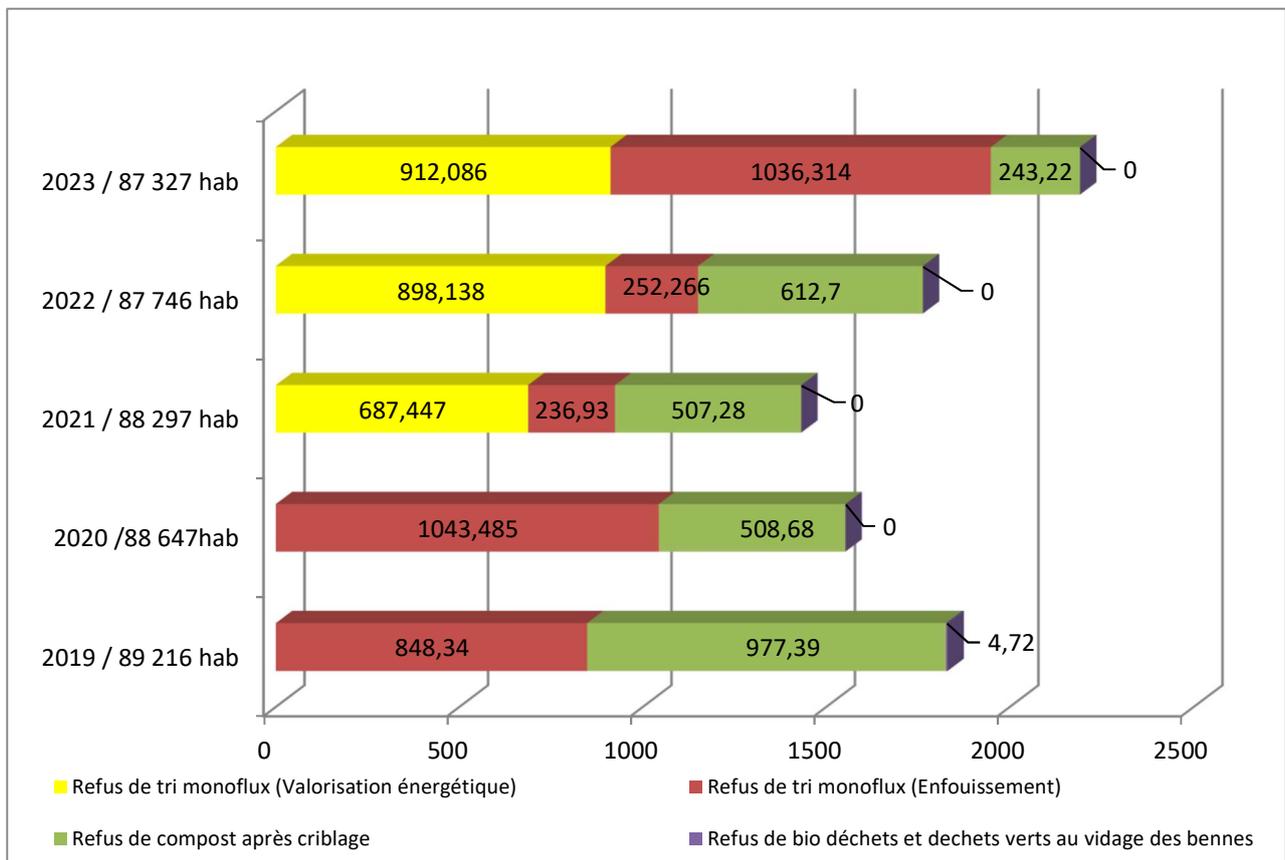
Ces déchets non recyclables sont déposés par inadvertance dans les bacs/sacs emballages et papiers. Triés sur le tapis de tri où ils n'ont pas lieu d'être, ils sont séparés des déchets valorisables afin d'être acheminés vers le centre de transfert pour être enfouis, alors qu'ils devraient être déposés directement par l'utilisateur dans son bac / sac d'ordures ménagères résiduelles.

Ces déchets, la plupart du temps insalubres, n'ont rien à faire dans les bacs ou sacs de recyclables et nuisent d'une part aux conditions de travail du personnel et d'autre part au porte-monnaie.

2.6.1 Bilan des caractérisations en kg sur les valorisables entrant

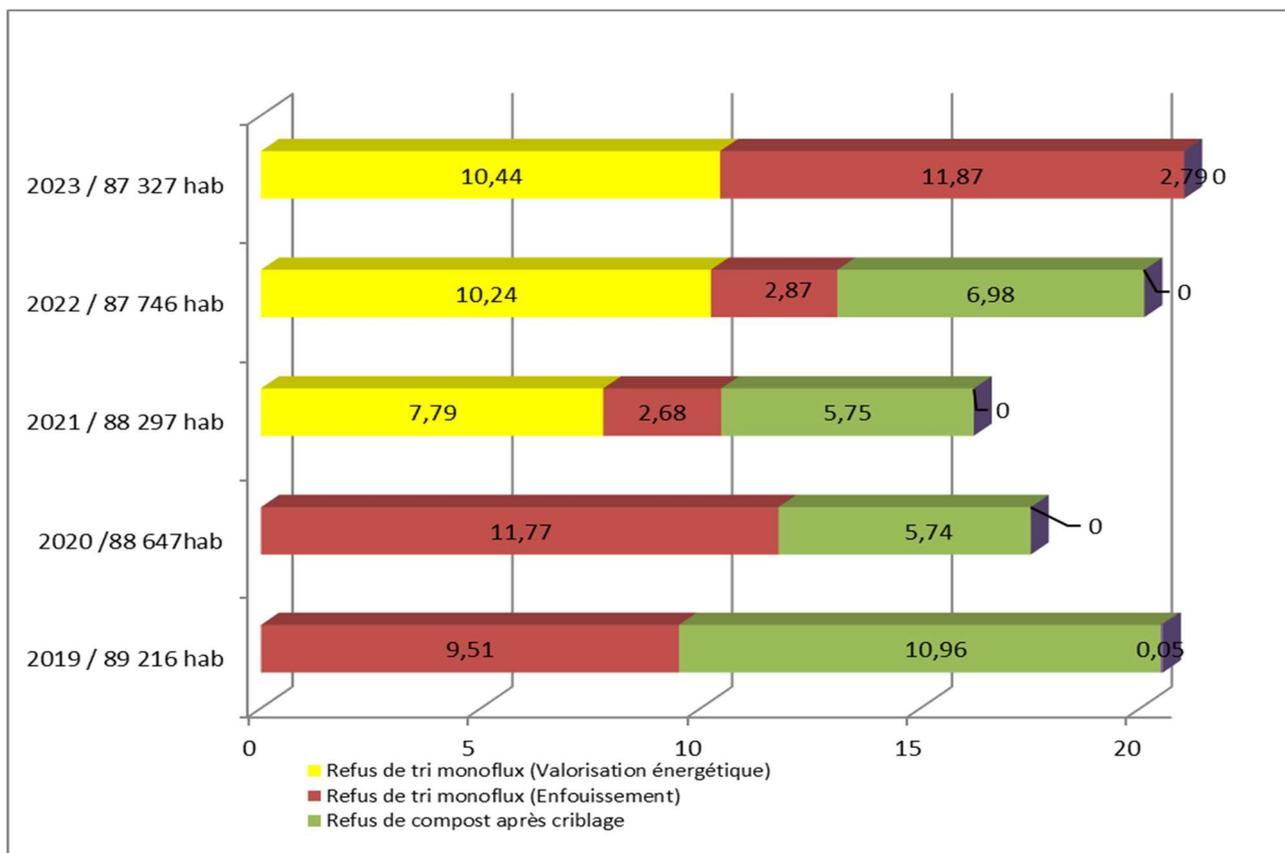


2.6.2 Evolution des refus de 2018 à 2023 en tonnes



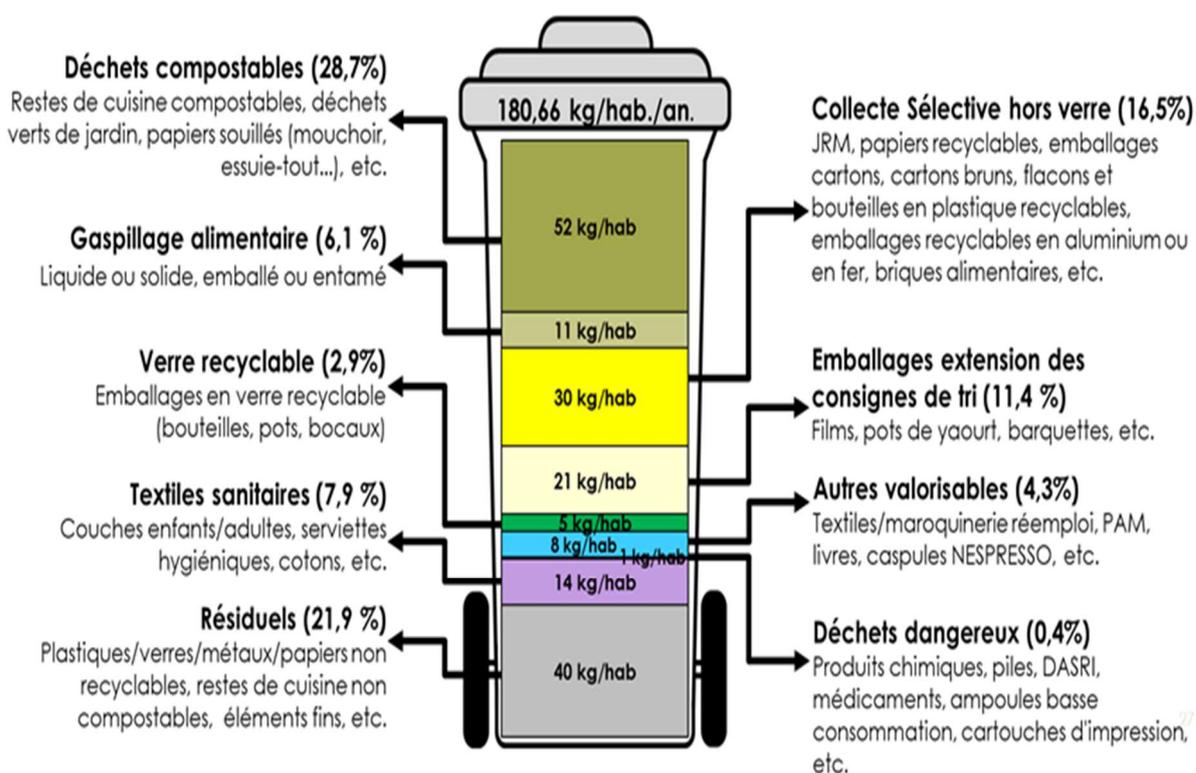
Dans le cadre de la démarche qualité, des suivis de collecte sont également organisés. Ils sont accompagnés d'actions de communication correctives.

2.6.3 Evolution des refus de 2018 à 2023 en kg/an/hab



2.6.4 Evolution des refus de tri en sortie centre de tri

	Unité	Entrants 2022	Refus 2022	% 2022	Entrants 2023	Refus 2023	% 2023
Collecte sélective	En tonnes	5 044.42	1 150.40	22.81%	5 193.46	1 948.40	37.52%
	En kg/an/hab	57.49	13.11		59.47	22.31	



Calcul établi d'après caractérisations SIRTOM 2016 et Valor'Aisne 2019

2.8 La maintenance des bacs / ou des sacs

Etat du Parc / Type de bacs	Nombres de bacs 2022	Litrage 2022	Nombres de bacs 2023	Litrage 2023	Evolution en volume
Bacs à couvercle Gris « OMR »	26 608	4 292 045	28 139	4 595 130	7.06% *
Bacs à couvercle jaune	57 544	9 080 735	60 852	9 410 620	3.63%
Bacs à couvercle marron « déchets verts »	19 409	2 724 640	19 456	2 731 220	0.24%
TOTAL	103 561	16 097 420	108 447	16 736 970	3.97%

*1 531 nouvelles dotations en bacs OMR.

5 648 livraisons de bacs ont eu lieu en 2023 contre 2 279 en 2022 auxquelles s'ajoutent 35 réparations effectuées à domicile contre 14 en 2022. 2 418 rouleaux de sacs ont également été distribués sur l'ensemble du territoire (1 859 en 2022).

Le service maintenance des bacs a parcouru 39 581 kms (36 785kms en 2022) et a réalisé 2 366 heures (1869 heures en 2022) soit environ 338 jours équivalent temps plein (267 jours en 2022).

3-La collecte du verre



Le ratio de l'année 2023 est de 38.13 kg/hab/an soit une baisse de 1.64% par rapport à 2022.

La vente du verre a permis de dégager une recette de

98 653.55 € TTC pour l'année 2023 contre 94 597.79 € TTC pour l'année 2022.

Prix de reprise /tonne	T1	T2	T3	T4
2022	27.47€	27.91€	27.70€	28.30€
2023	29.00€	29.40€	29.77€	29.85€

Pour information, les dernières performances nationales connues, tous types de milieux confondus, sont de 32 kg/hab/an. (Source ADEME 2019)

Le ratio pour le département de l'Aisne est de 38kg/an/hab. (Source ADEME 2019)

En 2023, le SIRTOM a versé à la Ligue contre le cancer une subvention de 2 929€ (2 838 € en 2022).

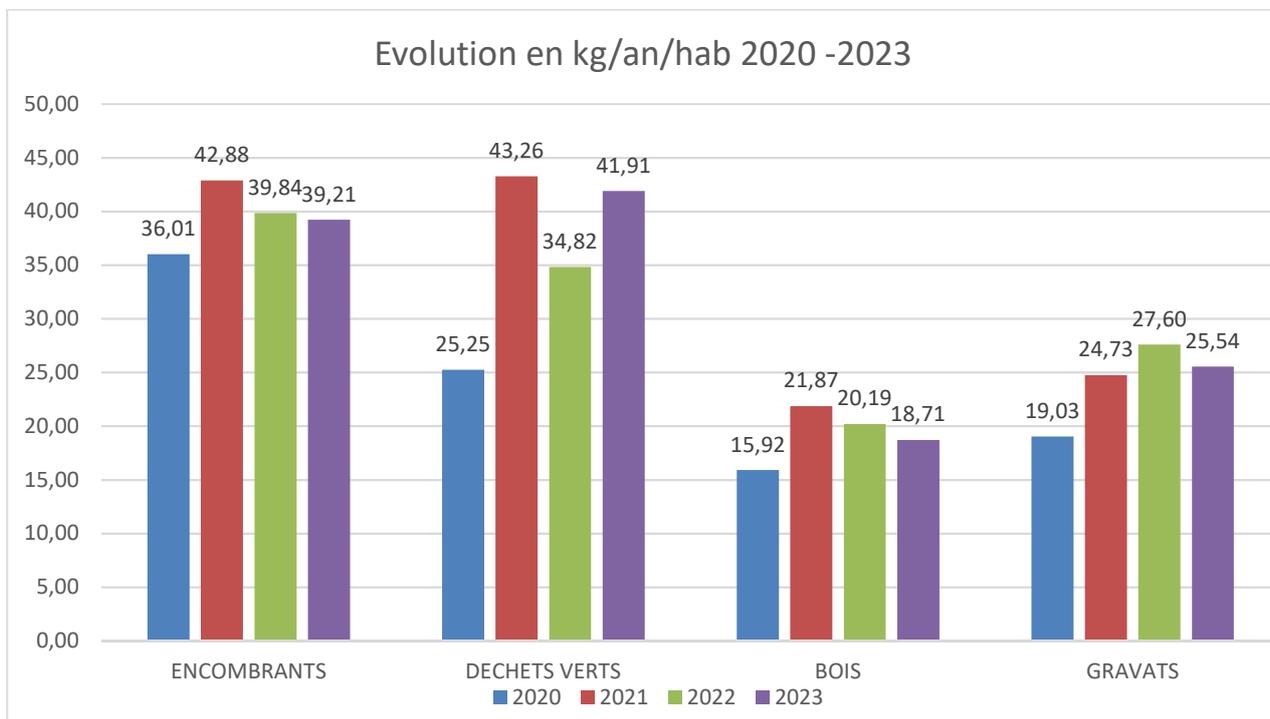
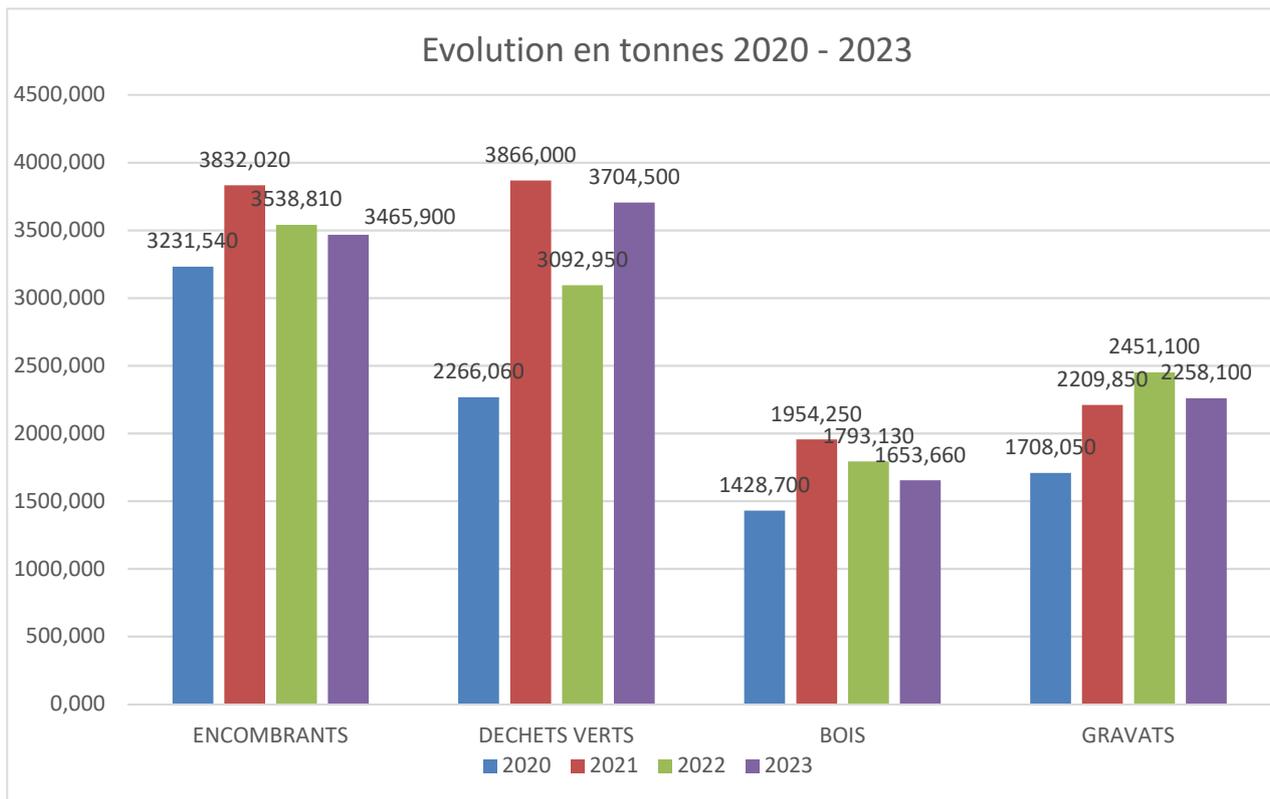
4-Les Déchetterie

4.1 Tonnages et niveau de fréquentation

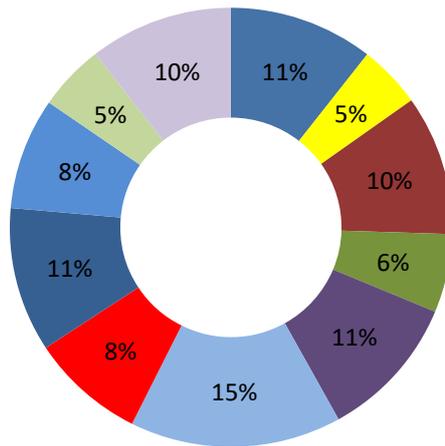
Déchetteries	Tonnes apportées	Nombre de visites	Kg / visiteur	Durée effective d'ouverture en heures	Tonnages / heure d'ouverture	Ratio visiteurs / heure
 Aulnois sous Laon	892.40	16 685	56	1 675	0.55	9.96
 Bourg et Comin	553.53	5 609	105	731	0.80	7.67
 Coucy le Château	1 619.84	14 463	112	1 634.50	0.99	8.85
 Crépy	590.33	7 513	67	919	0.55	8.18
 Festieux	1 192.25	12 791	95	1 688	0.72	7.58
 Laon	5 910.65	46 815	129	2 452	2.45	19.09
 Lizy	1 390.71	17 816	82	1 330	1.09	13.40
 Guignicourt	1 316.26	23 001	57	1 688	0.77	13.63
 Liesse	784.85	10 780	79	1 302	0.66	8.28
 Pontavert	637.63	6 709	89	773	0.77	8.68
 Sissonne	982.82	10 947	104	1 665	0.68	6.57
TOTAL 2023	16 224.03	173 129	94	15 857.50	1.02	10.92
TOTAL 2022	15 871.27	163.304	97	16 789	0.95	9.73
EVOLUTION 2023/2022	+ 352.76	+ 9 825	-3	- 931.50	+0.07	+1.19

Type	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution 2023-2022	Kg/hab 2022	Kg/hab 2023
Encombrants	3 538.810	3 465.900	-2.06%	39.84	39.21
Plâtres	447.400	536.420	19.90%	5.04	6.07
Polystyrène	22.800	20.616	-9.58%	0.26	0.23
Mobilier DEA	2 033.970	2 034.19	0.01%	22.90	23.01
Plastique rigide	0	2.558	-	-	0.03
Bois	1 793.130	1 653.660	-7.78%	20.19	18.71
Gravats	2 451.100	2 258.100	-7.87%	27.60	25.54
Déchets verts	3 092.950	3 704.500	19.77%	34.82	41.91
Ferrailles	713.780	691.903	-3.06%	8.04	7.83
Lampes	3.228	2.470	-23.47%	0.04	0.03
DEEE	769.045	784.378	1.99%	8.66	8.87
Cartons	426.850	430.860	0.94%	4.81	4.87
Papiers	130.740	139.888	7.00%	1.47	1.58
Huiles minérales	35.080	35.660	1.65%	0.39	0.40
Batteries	8.439	12.261	45.29%	0.10	0.14
Huiles alimentaires	0.820	0.000	-100.00%	0.01	0.00
Piles	4.816	7.123	47.90%	0.05	0.08
Pneus	53.300	88.67	66.36%	0.60	1.00
DDS hors REP	39.032	42.931	9.99%	0.44	0.49
DDS REP	94.514	98.214	3.91%	1.06	1.11
<i>Sous total DDS</i>	<i>136.546</i>	<i>141.145</i>	<i>3.37%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.60</i>
DIB	0.000	0.00	0.00%	0.00	0.00
DASRI	0.295	0.302	2.55%	0.003	0.003
Amiante	5.920	0.000	-100.00%	0.07	0.00
Sous total	15 666.018	16 010.604	2.20%	176.38	181.110
Textile	97.271	107.286	10.30	1.10	1.21
Verre	107.982	106.06	-1.78%	1.22	1.20
TOTAL	15 871.271	16 224.033	2.22%	178.69	183.528
Taux de valorisation	77.70%	78.63%			

Il y a eu 198 demandes de dérogation en 2023, 285 en 2022, 326 en 2021

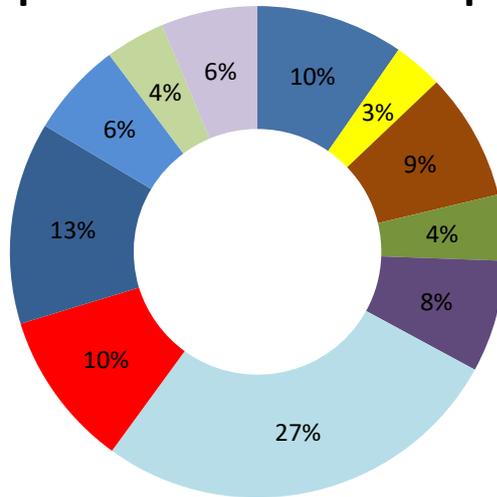


Répartition des heures d'ouverture



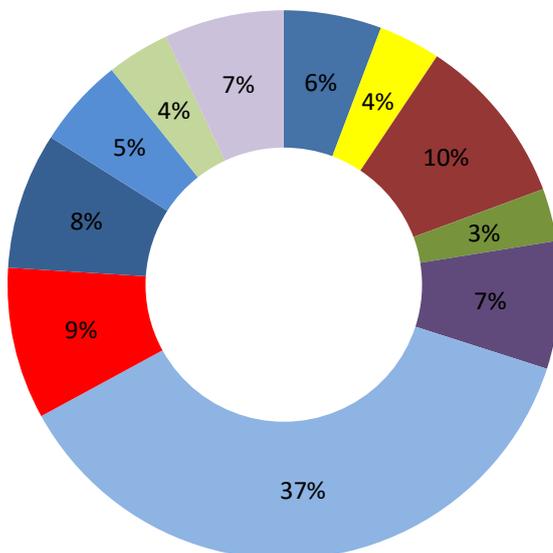
- Aulnois sous Laon
- Bourg et Comin
- Coucy le Château
- Crépy
- Festieux
- Laon
- Lizy
- Guignicourt
- Liesse Notre Dame
- Pontavert
- Sissonne

Répartition des visiteurs par déchetterie

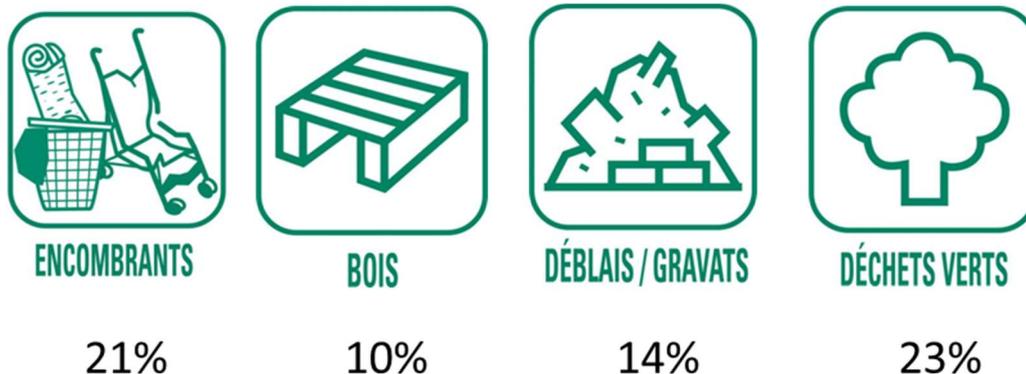


- Aulnois sous Laon
- Bourg et Comin
- Coucy le Château
- Crépy
- Festieux
- Laon
- Lizy
- Guignicourt
- Liesse Notre Dame
- Pontavert
- Sissonne

Répartition des tonnages par déchetterie tous flux confondus



- Aulnois
- Bourg et Comin
- Coucy le Château
- Crépy
- Festieux
- Laon
- Lizy
- Guignicourt



4.3 L'accès des professionnels en déchetteries

	2021	2023
Nombre de cartes prépayées	260	236
Recettes	41 750	42 542
Nombre de professionnels concernés	96	

L'accès des professionnels est payant. Ils doivent acheter une carte donnant accès au réseau de déchetteries. Ces cartes sont disponibles au siège du SIRTOM du Laonnois. A noter que les papiers, les DEA, le verre, le carton, le textile et la ferraille sont acceptés gratuitement.



4.4-La collecte des professionnels

Le SIRTOM du Laonnois collecte gratuitement les professionnels de son territoire si leur production n'excède pas 1100L par semaine avec 680L maximum d'OMR. La collecte s'effectue selon les mêmes modalités que les usagers du secteur.

Pour les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets par semaine, le SIRTOM propose une prestation de service. Les tarifs sont révisés annuellement.

BILAN 2023 : 19 conventions payantes ont été exécutées pour une recette totale de 57 642.03 € contre 27 conventions pour 63 925.07 € en 2022.

5-La prévention des déchets

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention correspond à toute action amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par la réduction des quantités de déchets produites et/ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

La prévention des déchets consiste à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative, au sens où il s'agira d'améliorer la qualité du traitement des déchets.

La prévention est un enjeu important. De 2012 à 2015, le SIRTOM possédait un Programme Local de Prévention (PLP), les actions engagées ont été poursuivies dans un nouveau programme : « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage » (TZDZG). Le PLP était orienté principalement vers les particuliers et les objectifs concernaient la réduction des Ordures Ménagères et Assimilées, c'est-à-dire l'ensemble des déchets collectés (hors déchets verts) et les déchets en apport volontaire (le verre, le papier). Le programme TZDZG était plus large. Il contenait également des objectifs visant les professionnels. Le PLPDMA, qui fait suite, est en cours d'élaboration.

Les éléments, ci-dessous, concernent les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les usagers et ceux issus des activités économiques, gérés par la collectivité. Ils ciblent donc l'ensemble des déchets collectés mais également ceux apportés au sein des 11 déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

5-La prévention des déchets

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention correspond à toute action amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par la réduction des quantités de déchets produites et/ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

La prévention des déchets consiste à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative, au sens où il s'agira d'améliorer la qualité du traitement des déchets.

La prévention est un enjeu important. De 2012 à 2015, le SIRTOM possédait un Programme Local de Prévention (PLP), les actions engagées ont été poursuivies dans un nouveau programme : « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage » (TZDZG). Le PLP était orienté principalement vers les particuliers et les objectifs concernaient la réduction des Ordures Ménagères et Assimilées, c'est-à-dire l'ensemble des déchets collectés (hors déchets verts) et les déchets en apport volontaire (le verre, le papier). Le programme TZDZG était plus large. Il contenait également des objectifs visant les professionnels. Le PLPDMA, qui fait suite, est en cours d'élaboration.

Les éléments, ci-dessous, concernent les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les usagers et ceux issus des activités économiques, gérés par la collectivité. Ils ciblent donc l'ensemble des déchets collectés mais également ceux apportés au sein des 11 déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

5.1 – Les indicateurs de la prévention

Etat initial 2010	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023
DMA (hors gravats) :				
489,21 kg/hab./an	430,89 kg/hab./an	471,48 kg/hab./an	439,26kg/hab./an	439,26 kg/hab./an
Valorisation Emballages/Papiers :				
21,79%	22,99 %	23,88 %	25,18 %	27,37 %

Prévention et gestion des déchets

	Performance des outils de communication La communication est essentielle pour transmettre les bonnes pratiques mais également les changements réglementaires ou organisationnels dans la collecte des déchets et dans les déchetteries. Elle nous permet également d'informer sur les actions de sensibilisation.	Nombre		Evolution 2022 - 2023
		Nombre d'utilisateurs de notre page internet	Non disponible	
		Nombres de pages vues	Non disponible	
		Nombre d'articles publiés	11	-21,0%
		Publication vidéo (page you tube)	0	
		Nombre de personnes abonnées à notre page facebook	4237	+24,5%
		Nombre de publication facebook	32	-25,6%

	Sensibilisation des acteurs secteur Grand Public Concernées par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, les actions seront poursuivies dans ce nouveau projet.	Nbr d'événements organisés		Nombre de personnes impactées
		Population (brocante, fêtes locales)	4	356
		Associations	7	78
		Habitats collectifs (porte à porte et employés des bailleurs)	4	126

	Sensibilisation des acteurs secteur Scolaire Concernées par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, les actions seront poursuivies dans ce nouveau projet.	Nbr d'événements organisés		Nombre de personnes impactées
		Petite enfance	20	580
		Elémentaire		
		Secondaire	0	0
		Etudiants	1	48

	Sensibilisation des acteurs secteur Professionnel Non concernés par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, Les actions envers les professionnels sont une part importante de ce nouveau projet	Nbr d'événements organisés		Nombre de personnes impactées
		Commerce	17	56
		Bâtiment	0	0
		Service	0	0
		Agriculteur	0	0
		Restauration	2	3
		Tourisme (hôtel, camping ...)	1	2

Gouvernance participative

	Satisfaction de la population Dans une recherche d'amélioration continue du tri des déchets collectés par le SIRTOM, les agents de collecte effectuent des refus. Par la suite, un agent de communication se rend sur place afin d'expliquer à l'usager la raison du refus et les bonnes pratiques à mettre en place.	Nombre		Evolution 2022 - 2023
		Réclamations (téléphonique)	525	+51,9%
		Remontées d'information de non conformité du tri	2824	-43,99%
		Remontées traitées	1142	-54,12%

Indicateurs financiers

	Budget annuel Afin de réaliser l'ensemble des actions du projet, nous avons besoin de financements dont une partie nous vient de nos partenaires.	Dépenses:	188 472,82 €
		Variation par rapport à l'année précédente	+ 4,28 %

Indicateurs techniques

	Variation des flux non valorisables On retrouve dans cette catégorie l'ensemble des déchets dits ultimes et dont les caractéristiques ne permettent pas d'envisager une forme de valorisation dans les conditions techniques et économiques du moment. Ceux-ci seront enfouis.		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2022
		Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	157,78	-25,72%	170,8
		Encombrants	39,21	-1,60%	39,84

	Variation des flux valorisables Il s'agit ici de l'ensemble des déchets collectés ou apportés en déchetterie qui seront valorisés. La valorisation consiste à recycler ou récupérer la chaleur de la combustion des déchets pour créer de l'énergie.		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2022
		Verre	38,31	-1,16%	38,86
		Emballages et papiers	59,47	+3,45%	57,49
		Déchets verts	17,66		19,26
		Déchetterie (hors encombrant, textile et verre)	141,91	+1,09%	136,54

	Niveau de valorisation Cet indicateur permet de connaître la part de déchets valorisés par rapport à celle des déchets ultimes (enfouis)		%	point de différence depuis 2015	Chiffres 2022
		Taux de valorisation	56,98%	+4,92 points	54,81%
		Taux d'enfouissement	43,02%	-4,92 points	46,19%

	Zoom sur la valorisation des biodéchets Les déchets biodégradables ou biodéchets appartiennent à une catégorie de déchets d'origine végétale ou animale en général, qui se décomposent grâce à d'autres organismes vivants. L'objectif est de réduire au maximum les biodéchets de nos poubelles.		Taux (%)	Evolution depuis 2016	Chiffres 2022
		Habitations individuelles équipées par un composteur du SIRTOM	59,68%	+15,8 points	55,90%

Indicateurs de performance

	Niveau de performance Afin de répondre aux objectifs des différents plans territoriaux, nous devons utiliser un certain nombre d'indicateurs. Ces indicateurs évoluent avec la réglementation et les préoccupations européennes et nationales.		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2022
		Ordures Ménagères Assimilées (OMA)	266,61	-24,87%	279,04
		Déchets Ménagères et Assimilés (DMA) hors gravats	439,25	-10,21%	471,56
		Déchets Ménagères et Assimilés (DMA) avec gravats	464,28	-15,48%	496,5

	Evolution des refus de tri du centre de tri Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri qui rendent impropre la valorisation du flux restant. Ces refus de tri sont dus à des erreurs dans l'application des consignes de tri.		Tonnes	Kg/hab/an	Chiffres 2022
		Poids des refus	1 948,40	22,31	13,10
		Pourcentage de refus	37,52%		22,81%
		Pourcentage de refus des caractérisations	20,70%		16,10%

5.2 Les actions de prévention

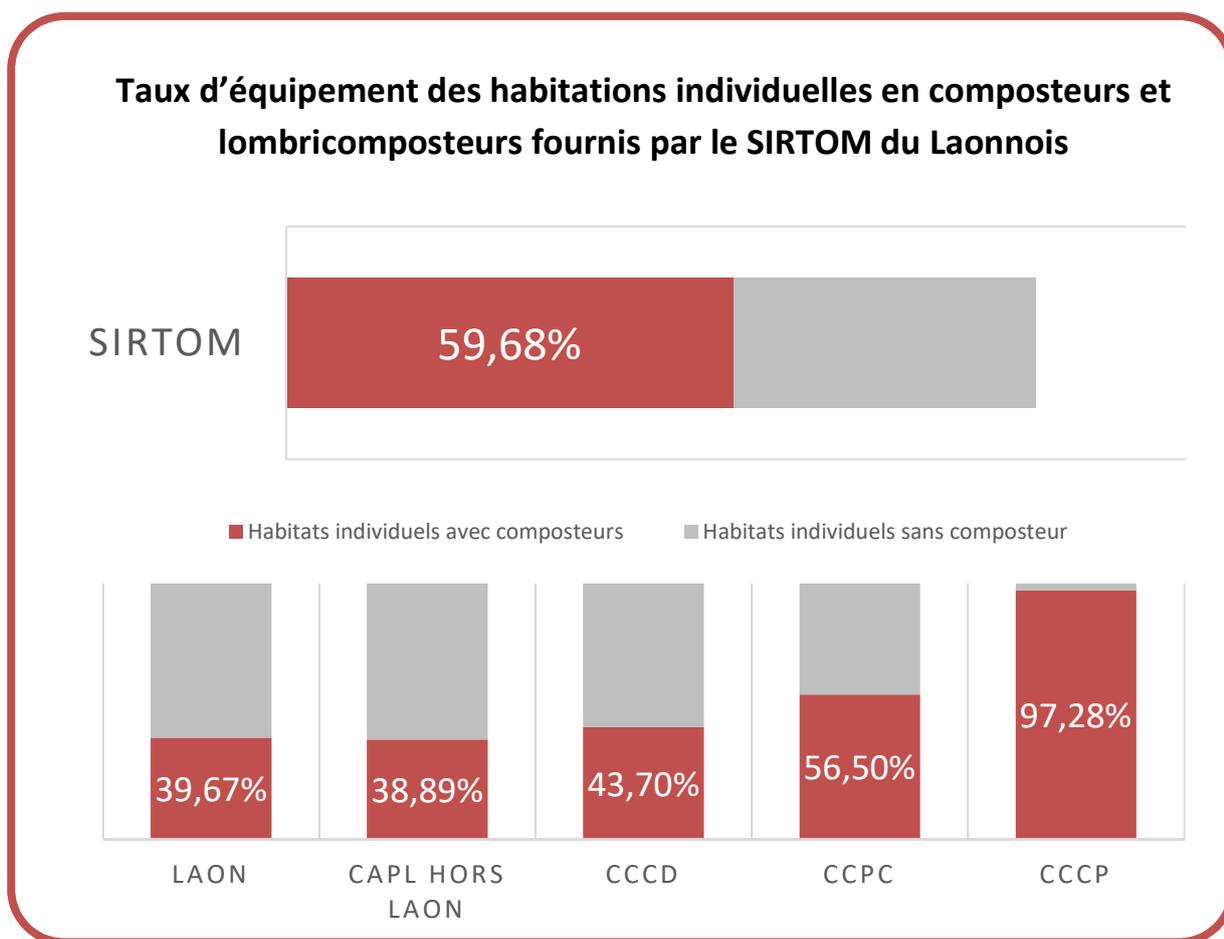
Dotation gratuite de composteurs individuels ou collectifs et lombricomposteurs

Le SIRTOM dote gratuitement ses usagers d'un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer. Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose la mise en place de composteurs partagés voire la dotation d'un lombricomposteur. Deux composteurs sont mis à disposition pour les foyers de la CCCP qui ne bénéficient pas de collecte de déchets verts en porte à porte.



Bilan 2023 : 1 212 composteurs supplémentaires et 3 lombricomposteurs ont été livrés.

A ce jour, 17 073 composteurs sont en place actuellement et 85 foyers disposent d'un lombricomposteur.



Le SIRTOM installe des composteurs à usage collectif en pied d'immeuble ou en cœur de village afin de multiplier les solutions de valorisation des déchets compostables.

Bilan 2023 : Aucun nouveau site installé.

Au total, 20 sites sont en place sur l'ensemble du territoire.

Accompagnement des éco-manifestations



Mise à disposition d'équipements (éco-gobelets, bacs, sacs, potence, cendriers sur pied, affichage) pour les manifestations des acteurs du territoire ou participation financière du SIRTOM pour l'achat d'Eco gobelets.



Bilan 2023 : 55 manifestations, 180 bacs, 205 potences et 5055 gobelets.

Prêt et subvention pour l'acquisition de couches lavables

Prêt de changes lavables gratuit et aide financière à l'acquisition des couches lavables, bilan 2023 : 2 familles ont testé les couches lavables grâce au dispositif de prêt gratuit.



Au total, 1 aide financière a été octroyée suite à l'acquisition de couches lavables par des particuliers.

L'équipe de la Maternité de Laon est un précieux soutien à la promotion de l'utilisation des changes lavables lors des ateliers pendant les cours de préparation à l'accouchement.

Les assistant(e)s maternel(le)s et familiales sont également intégré(e)s au double dispositif (test et aide financière) afin d'encourager ce changement de comportement.

Le SIRTOM accompagne également les crèches et micro crèches dans leur démarche de test de ce système économe, sain et écologique. Ainsi, les structures d'accueil des jeunes enfants sont sensibilisées à l'instar de la micro crèche Vanille Chocolat de Pinon, les petits Lutins de Lor et le centre multi-accueil la Ribambelle de Coucy le Château qui utilisent des changes lavables.

Le réemploi en déchetterie

Les 11 déchetteries du SIRTOM sont équipées d'un local réemploi permettant de stocker provisoirement des objets destinés à nos partenaires



↳ Partenariat avec les Restaurants du Cœur : Il y a eu 15 ramassages en 2023.

↳ Convention pour la réparation et le réemploi des vélos avec Pharmacycle à Laon. Bilan 2022 : 554 vélos

↳ Convention pour le réemploi des tondeuses et tout le matériel de jardinage (thermique ou électrique) avec Lycée Gustave EIFFEL de Reims. Bilan 2023 : 52 tondeuses, 4 motoculteurs, 1 débroussailleuses, 1 Souffleur et 1 taille haie.



↳ Un nouveau partenariat a vu le jour en mars 2022 avec le chantier d'insertion RECYCL'JOUETS de Guise. Bilan 2023 : 11.4 Tonnes de jouets ont été collectés en 2023 contre 6,2 tonnes en 2022.

Réemploi des Textiles, Linge de maison et Chaussures

Le Relais et Ecotextile ont mis en place un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire du SIRTOM du Laonnois dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme Refashion, ex Eco-TLC.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de bornes	104	106	119	108	104	102	106	106
Ratio kg/an/hab	5.01	5.12	4.21	4.59	4,33	4,94	5,85	6,06

Service de broyages de branche en déchetterie et pour les communes



Mis en place sur 4 déchetteries, le service de broyage permet de réduire la quantité de déchets verts à traiter. Le broyat produit est mis à disposition des usagers.

Bilan 2023 : le service de broyage a fonctionné 96 heures. Il a permis d'éviter 23 bennes de déchets verts non tassées. (2022 : 204 heures et 48 bennes évitées).

Le service de broyage est disponible sur réservation et à prix coûtant pour l'ensemble des municipalités desservies.

6-La communication



6.1 La communication pour le tri et la prévention par l'animation, l'éducation, la sensibilisation à l'environnement

L'équipe de communication du SIRTOM est composée de quatre agents de communication et de prévention des déchets. L'un d'entre eux est dédié au suivi de collecte, aux caractérisations et à la mise en place et au suivi du compostage de proximité. Une collaboratrice se mobilise sur la communication écrite, les animations grand public et professionnels ainsi que les remontées GPS des agents. Une collaboratrice est en charge de la communication auprès du jeune public et du dispositif de promotion des couches lavables. Un collaborateur gère les relations avec les artisans, commerçants, bailleurs et administrations. Il gère et suit également les actions de prévention. Polyvalente, l'équipe participe aux manifestations du week-end et à l'évènementiel.

Le personnel d'accueil et celui en charge de la dotation et de la maintenance des bacs apportent également de nombreux conseils sur les consignes de tri ainsi que sur la prévention.

6.2 Une action de proximité

Dans le cadre de sa politique environnementale, le SIRTOM du Laonnois a conduit en 2023 comme chaque année, des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation auprès des usagers pour pérenniser le geste de tri, pour développer le tri et le recyclage ainsi que pour sensibiliser à la réduction des déchets, à la protection de l'environnement et à l'économie des matières premières.

Deux agents de communication (un agent pour le Porte à Porte et un autre pour les artisans commerçants) sont affectés à la résolution des problèmes de tri directement sur le terrain auprès des usagers. Ils interviennent sur signalement, entre autres, des équipes de collecte. En 2023, ont été constatées 2824 remontées d'information de la part des équipes de collecte, signalant des problèmes de tri, des volumes non conformes, des bacs trop lourds, la présence des déchets destinés aux déchetteries, des problèmes de logistique et de circulation ou de stationnement nuisant au service...

Suite aux remontées d'information des équipes, les agents de communication sont allés à la rencontre des usagers et des professionnels afin de solutionner les problèmes rencontrés. Ce qui représente 1 142 foyers sachant que la plupart des problèmes se règlent facilement par téléphone.

6.3 Plan d'action pour la communication

Notre plan d'action cible 4 publics :

Le jeune public, le grand public, les étudiants, les habitants en collectif. A ces objectifs s'ajoutent les associations, les collectivités territoriales et les entreprises.

Jeune public : Les enfants ont été sensibilisés par le biais d'animations adaptées en milieu scolaire.

580 élèves ont pu bénéficier de nos actions en milieu rural et urbain. De manière générale, 20 animations ont été proposées alliant pratique et théorie. Les thèmes correspondent à l'environnement des déchets : le tri, le recyclage ainsi que la prévention des déchets, dont le compostage, le lombricompostage et le gaspillage alimentaire.



Grand public :

Depuis quelques années, des associations pour la réinsertion des personnes, des collectivités territoriales, des entreprises nous sollicitent pour sensibiliser leur personnel et leurs bénéficiaires. Grâce à ces partenariats, 7 structures ont reçu une information sur le geste de tri, le recyclage et la prévention des déchets, soit 78 adultes.

Habitat collectif :

Un tiers de la population vit en ville. Or, c'est en ville et plus particulièrement en habitat collectif que l'on trie le moins. Renforcer l'information est un levier pour accroître les performances de tri. Le gardien, les bailleurs et le personnel d'entretien sont des acteurs de proximité incontournables. Ainsi, 4 ensembles collectifs ont été sensibilisés et 126 foyers ont été vus par les équipes du SIRTOM.

6.4 Niveau de satisfaction des usagers



L'accueil a réceptionné 11648 appels dont 525 appels téléphoniques signalant un problème de collecte.

Cela représente 0,62% de la population totale ou encore 1,41% des foyers desservis par le SIRTOM.

7 Projets et études

7.1 Les projets

Développement du compostage individuel et partagé, objectif 100% des foyers dotés.

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire impose le déploiement du tri à la source des biodéchets, au 1^{er} janvier 2024, pour tous les particuliers et professionnels. Pour y répondre, le SIRTOM du Laonnais souhaite déployer le compostage partout où c'est possible. Ainsi, une opération de dotation en composteur est prévue en 2024 chez tous les foyers non équipés.

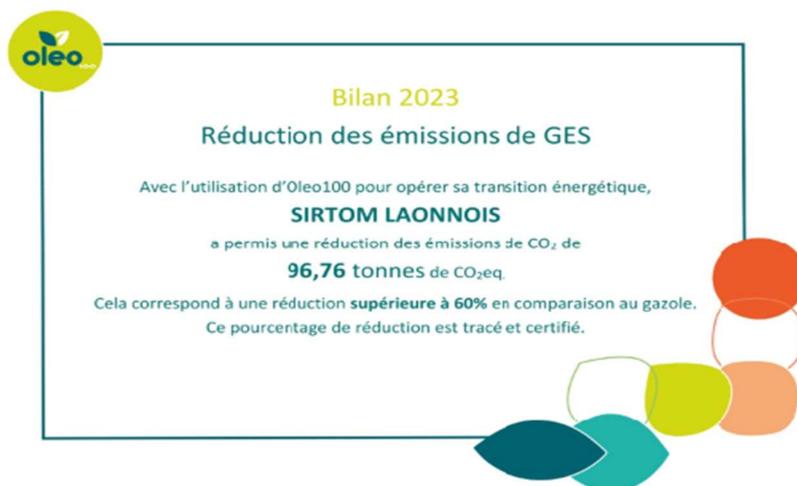
Par ailleurs pour répondre à cet objectif, le SIRTOM du Laonnais prévoit de déployer des sites de compostage partagé dans toutes les communes du territoire. Cela permettra aux foyers ne pouvant pas composter à domicile de le faire dans un site de proximité.

Expérimentation de changements de fréquences de la collecte.

Suite à la dernière étude d'optimisation du service de collecte réalisée en interne, il a été décidé, par le Comité Syndical, d'expérimenter à partir du 15 mai 2023 et pendant un an, de nouvelles fréquences de collecte. Ainsi, les ordures ménagères résiduelles sont ramassées une semaine sur deux, sauf en cité médiévale de Laon et grands ensembles d'habitats collectifs. Les déchets verts sont, quant à eux, collectés une semaine sur trois.

Passage au bio carburant B100.

Depuis le mois de septembre 2023, une partie de la flotte de véhicule roule au biocarburant B100. Plus écologique et moins couteux, cela permet de limiter l'empreinte carbone du SIRTOM et participer à la maîtrise des coûts.



Travaux de rénovation énergétique du site de Laon-Leuilly.

Des travaux de rénovation et réaménagement partiel des bureaux et de réhabilitation du bâtiment ont débuté en avril 2024 pour une durée d'environ 8 mois.

Cela permettra de réduire la consommation énergétique grâce à l'isolation des murs par l'extérieur, changement des menuiseries ou encore le remplacement du système de chauffage.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1-La seconde vie des matériaux recyclables de la collecte sélective



Acier

173.485 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 173.485 tonnes D'EMBALLAGES EN ACIER PERMET

Des bénéfices
environnementaux

256 064

kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
2 307 004 kms

et

1 419 975

MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
218 418 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

2 255

Lave-vaisselle

ou

2 429

m de rail de train



Papier - Carton

1380.79 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 1380.79 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

Des bénéfices
environnementaux

-174 669.9

MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
-26 870.173 jours
d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

5 182 105

Boîtes à chaussures (200g)

ou

2 739 487

Boîtes carton ondulé pouvant contenir
6 bouteilles



Aluminium

19.825 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 19.825 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET

Des bénéfices
environnementaux

152 672

kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
1 375 478 kms

et

2 616 622

MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
402 566 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

5 809

Cadres de vélo de course (2kg)

ou

11 617

Cadres de trottinette (1 kg)



Briques alimentaires

71.907 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 71.907 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices
environnementaux

-6 639.2 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
-1 021.798 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

553 109 Rouleaux de papier toilette

ou

125 693 Rouleaux d'essuie-tout



Verre

3401.30 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 3401 .30 tonnes D'EMBALLAGES EN VERRE PERMET

Des bénéfices
environnementaux

2 118 024 kg eq CO2

Un parcours en voiture de
19 081 293 kms

et

19 037 076 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
2 928 961 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

7 557 689 Bouteilles de 75 cL



Mix Rigides PET

749.801 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 749.801 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET

Des bénéfices
environnementaux

1 758 283 kg eq CO2

Un parcours en voiture de
15 841 046 kms

et

23 575 993 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
3 626 787 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

389 897 Couettes

ou

4 349 596 Ours en peluche

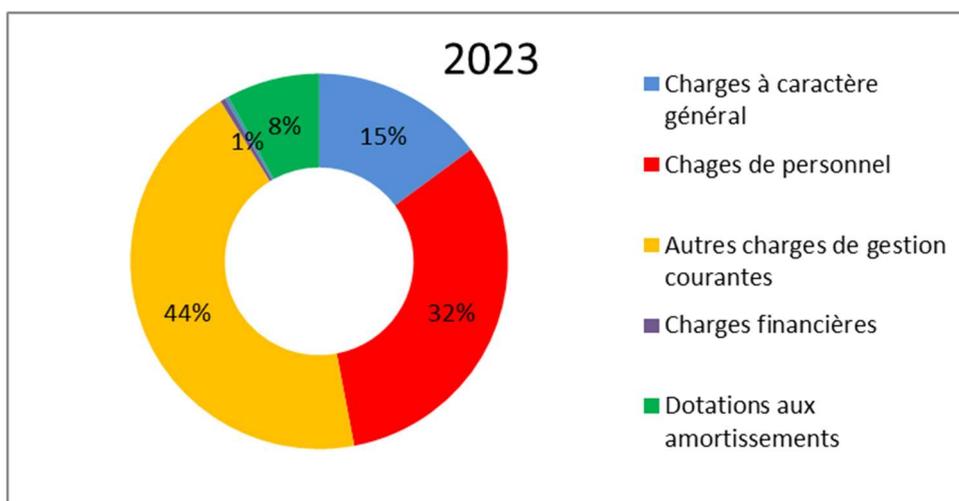
INDICATEURS FINANCIERS



L'année 2023 s'est traduite par l'émission de 1487 mandats et de 377 titres de recettes

1-Dépenses et recettes

1.1 La structure des dépenses et leur évolution



		2022	2023	Evolution
Dépenses de Fonctionnement		11 065 383,35 €	11 620 692,35 €	5,02%
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 674 729,56 €	1 725 789,29 €	3,05%
Chapitre 012	Charges de personnel	3 693 890,91 €	3 739 148,23 €	1,23%
Compte 65	Autres charges de gestion courantes	4 870 712,70 €	5 139 089,49 €	5,51%
Compte 66	Charges financières	48 589,64 €	54 510,65 €	12,19%
Compte 67	Charges exceptionnelles	361,40 €	33 265,20 €	9104,54%
Compte 68	Dotations aux amortissements	777 099,14 €	928 889,49 €	19,53%

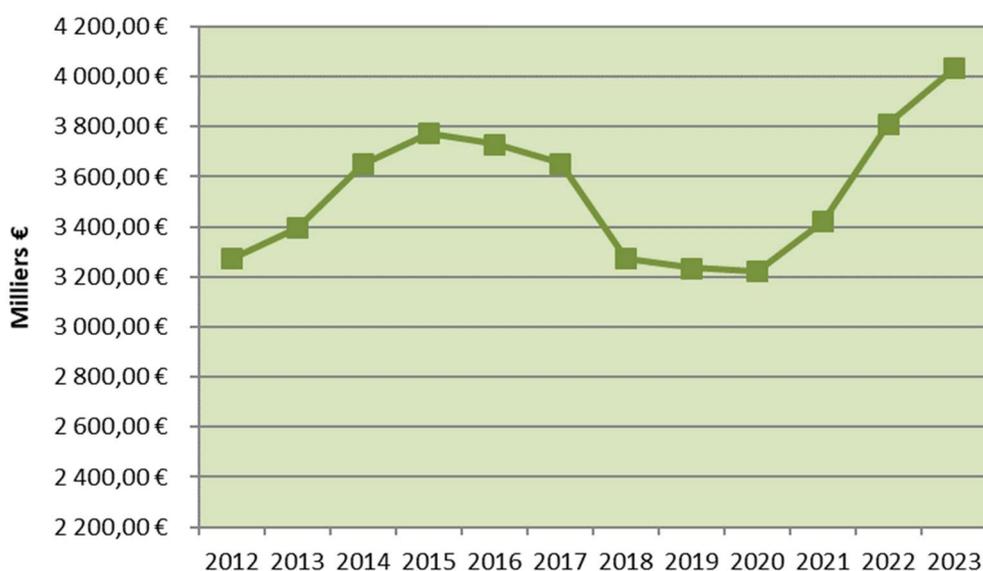
		2022	2023	Evolution
Dépenses d'Investissement		3 349 243,44 €	1 757 526,70 €	-47,52%
	Opération d'ordre	66 516,38 €	114 463,24 €	72,08%
Remboursement d'emprunt	Remboursement d'emprunt	514 686,55 €	546 425,35 €	6,17%
Opération n°1	Collecte du verre	80 556,00 €	131 730,52 €	63,53%
Opération n°2	Aménagement de la décharge	14 904,00 €	2 225,88 €	-85,07%
Opération n°5	Collecte selective	2 427 979,85 €	583 340,42 €	-75,97%
Opération n°6	Matériels de bureau et informatique	9 657,76 €	31 272,00 €	223,80%
Opération n°8	Déchetteries	151 085,40 €	109 016,21 €	-27,84%
Opération n°9	Complexe	22 552,13 €	72 085,28 €	219,64%
Opération n°10	Communication	1 438,80 €	2 096,40 €	45,70%
Opération n°11	Prévention	59 866,57 €	164 871,40 €	175,40%
001	Déficit antérieur reporté			-

1.2 Contribution versée à Valor'Aisne en 2023 hors déchets de déchetteries

Année	2021	2022	2023	2023/2022
Production en tonnes / an (1)	17 112.13	17 034.94	16 161.74	-873.20
Contribution en €/ttc par tonne	91.23€	104.34€	115.50€	+11.16€
Total TTC	1 561.208.07€	1 777 425.64€	1 866 680.97€	+89 255.33€
Coût par hab	19.53€	23.19€	25.90€	+2.71€
Total TTC	1 861 163.90€	2 034 515 49€	2 167 054.44€	+132 538.95€
TOTAL GENERAL	3 422 371.97€	3 811 941.13€	4 033.735.41€	+221 794.28€

(1) contribution N de Valor'Aisne est calculée sur les tonnages de l'année N-1

1.3 Evolution de la cotisation versée à Valor'Aisne

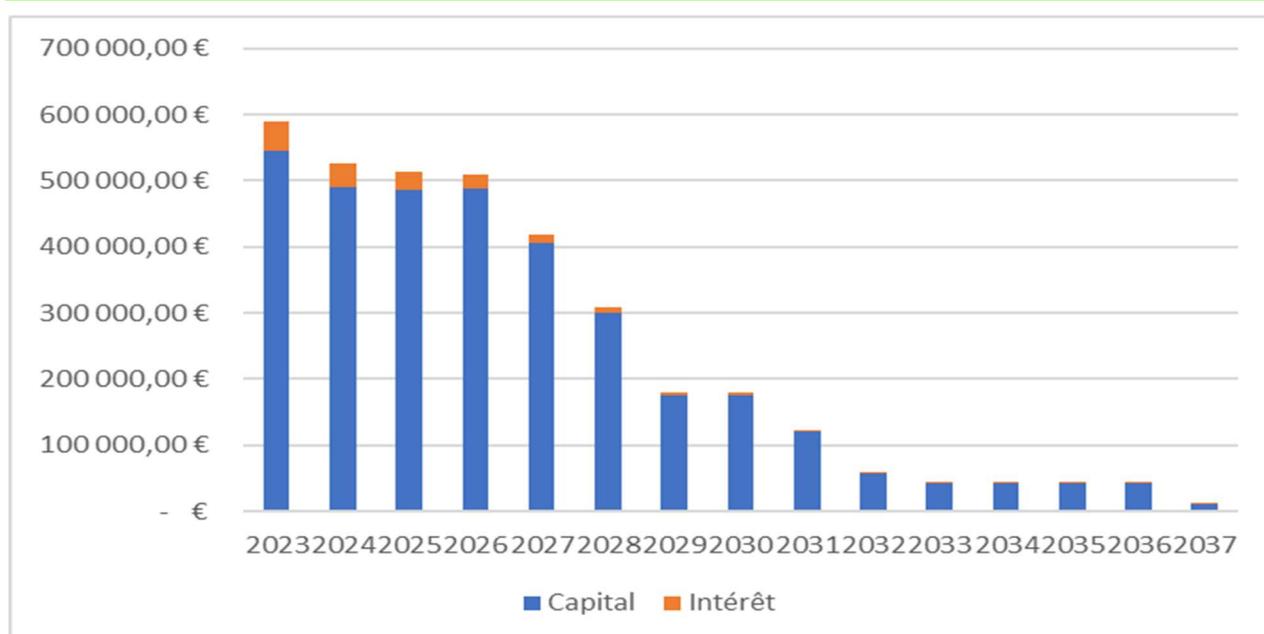


1.4 Catalogue des prix des déchetteries de Valor'Aisne

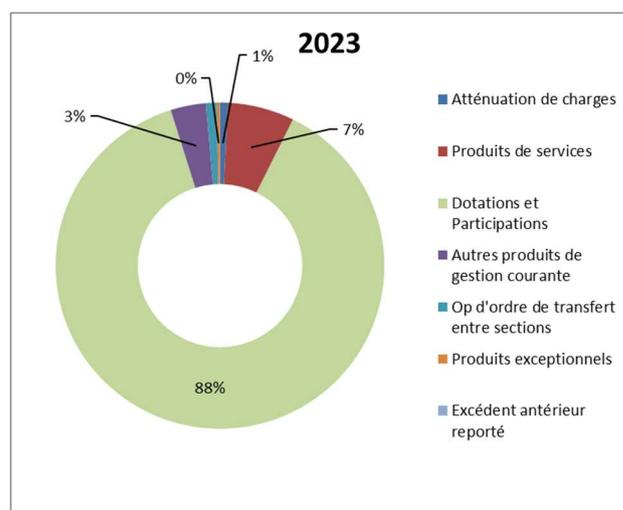
Le coût de traitement des déchets de déchetterie s'élève en 2023 à 844 625.11€ TTC basé sur les tonnages 2022 (834 320.73 € en 2022)

	FLUX	Prix €/ht 2022	Prix €/ht 2023
	Déchets verts	28.51€	31.50€
	Gravats	0.25€	0.25€
	Encombrants	109.86€	130.00€
	Bois	36.00€	35.00€
DDS hors filières	Bases	502.00€	550.00€
	Peintures	335.00€	354.00€
	Solvants	310.00€	357.00€
	Aérosols	1 150.00€	1 184.00€
	Emballages vide souillé	360.00€	406.00€
	Non identifiés	905.00€	886.00€
	Phytos	1 328.00€	1 384.00€
	Acides	805.00€	935.00€
	Filtres huiles	313.00€	355.00€
	Combustibles	1 322.00€	1 459.00€
	Huiles alimentaires	-	
	Pneus hors filière	150.00€	159.30€
	Plâtres	72.00€	99.00€

1.5 Annuité de la dette



1.6 La structure des recettes et leur évolution



		2022	2023	Evolution
	Recettes de Fonctionnement	11 701 978,99 €	10 983 708,98 €	-6,14%
Chapitre 013	Atténuation de charges	160 148,05 €	84 480,13 €	-47,25%
Chapitre 70	Produits de services	1 342 050,34 €	720 615,57 €	-46,30%
Chapitre 74	Dotations et Participations	9 745 158,54 €	9 646 695,10 €	-1,01%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	192 811,71 €	382 641,07 €	98,45%
042	Op d'ordre de transfert entre sections	66 516,38 €	114 463,24 €	72,08%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	195 293,97 €	34 813,87 €	-82,17%
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	-

		2022	2023	Evolution
	Recettes d'Investissement	2 597 136,20 €	3 227 576,84 €	24,27%
Chapitre 10	Fonds de compensation de la TVA	132 275,00 €	446 552,89 €	237,59%
Chapitre 28	Amortissements	743 253,83 €	928 889,49 €	24,98%
Opération n°5	Subvention	- €	56 505,36 €	-
	Emprunts	565 684,58 €	552 000,00 €	-2,42%
Opération n°8	Emprunts	- €	468 000,00 €	-
Opération n°9	Subvention	- €	72 363,90 €	-
	Emprunts	- €	670 000,00 €	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 155 922,79 €		-
193	Différence sur réalisation Plus values sur cession	2 831,40 €	33 265,20 €	1074,87%

1.7 Restes à réaliser 2023

Dépenses d'investissement : 2 437 490 € Recettes d'investissement : 154 397 €

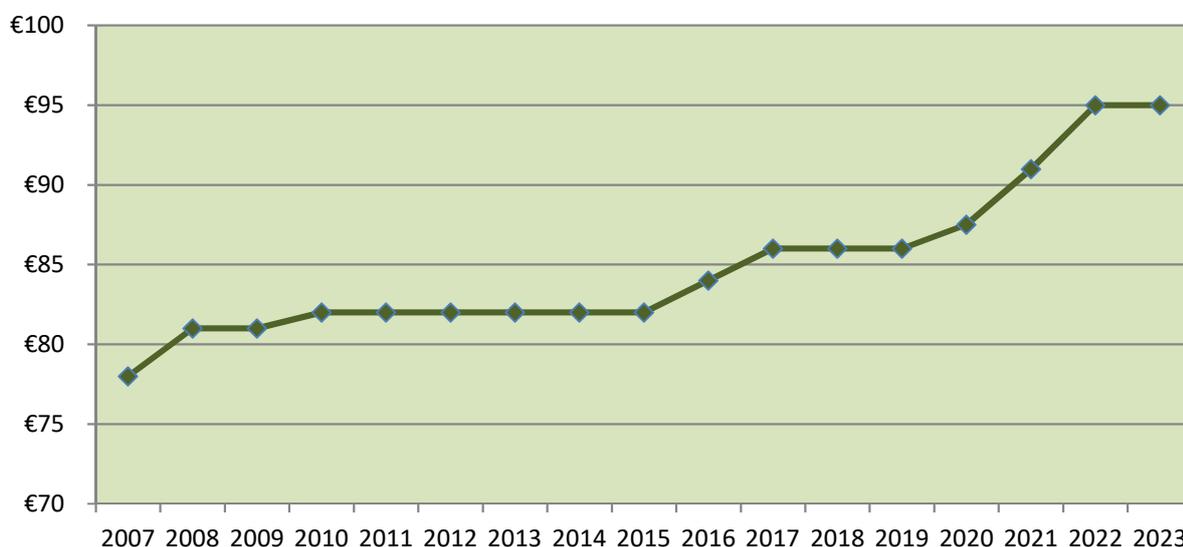
1.8 Les modalités de financement

Une contribution équivalente au besoin de financement net par habitant, votée par le Comité syndical, est demandée à la Communauté d'Agglomération et aux Communautés de Communes membres du Syndicat.

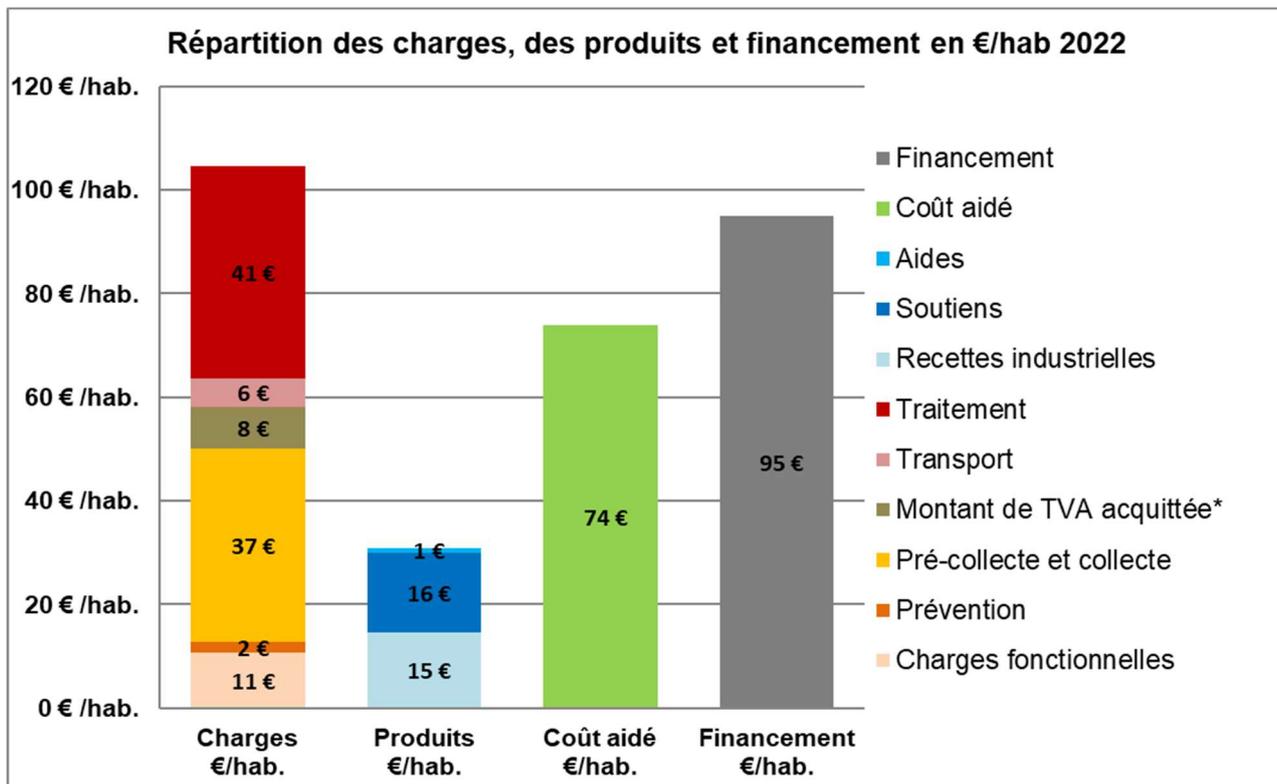
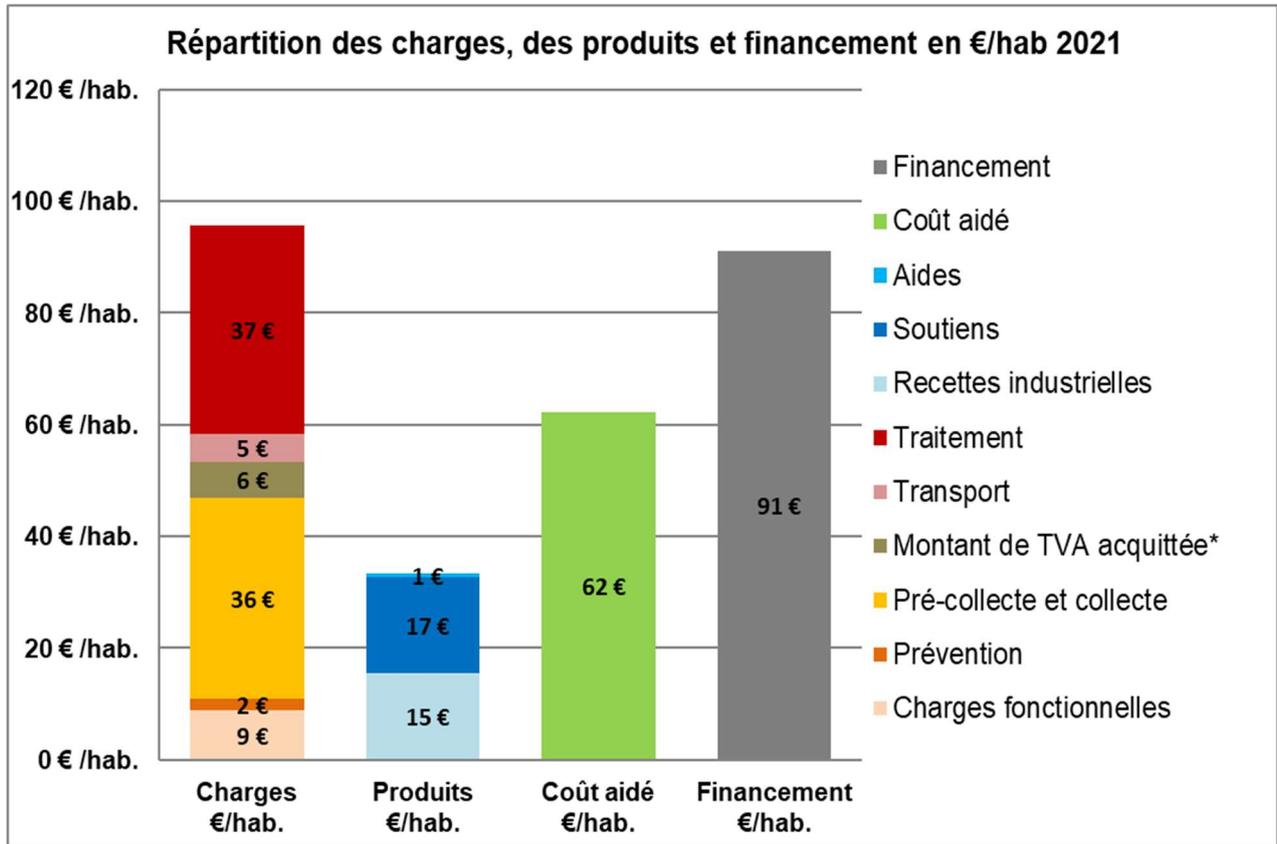
En 2023, la contribution annuelle est restée à 95 € par habitant. Elle finance le service complet collecte, déchetterie, prévention et traitement.

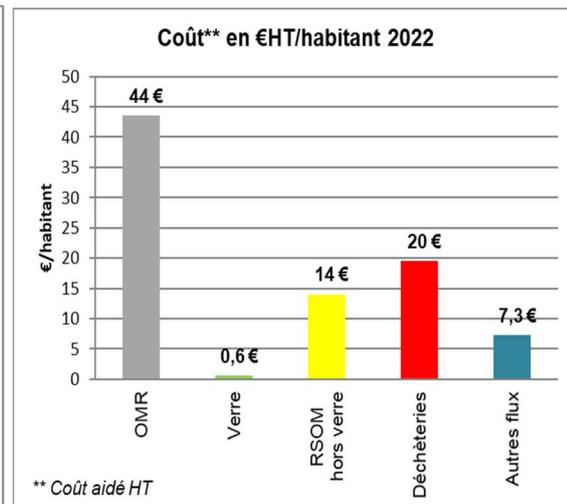
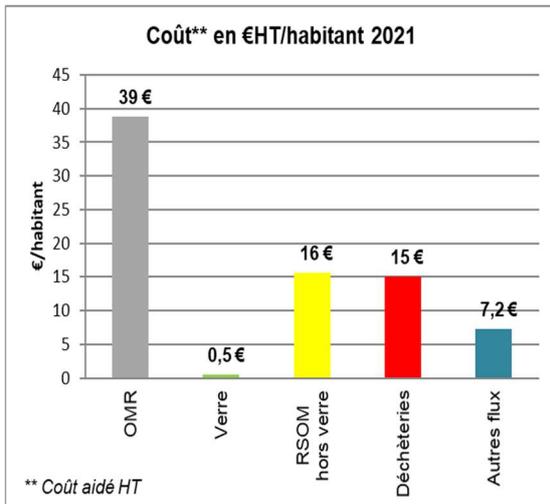
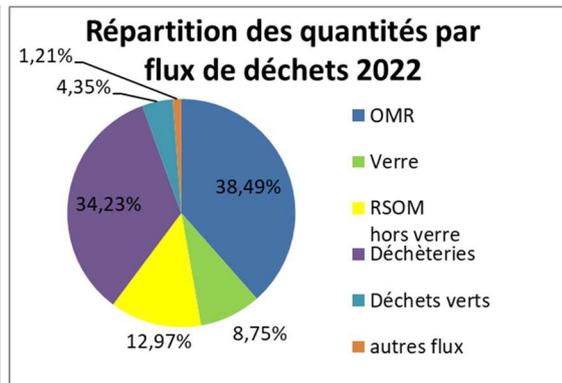
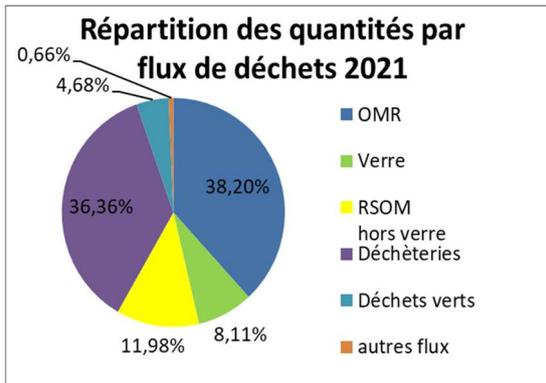
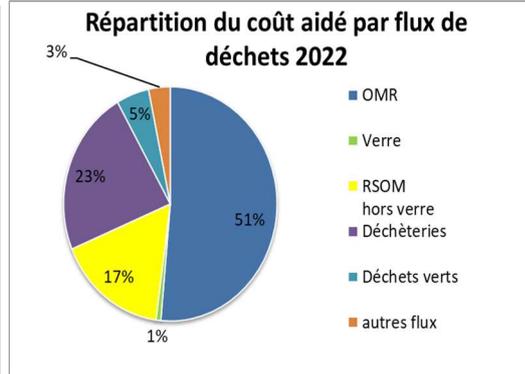
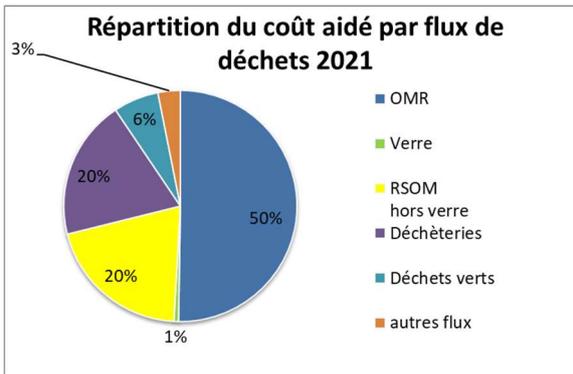
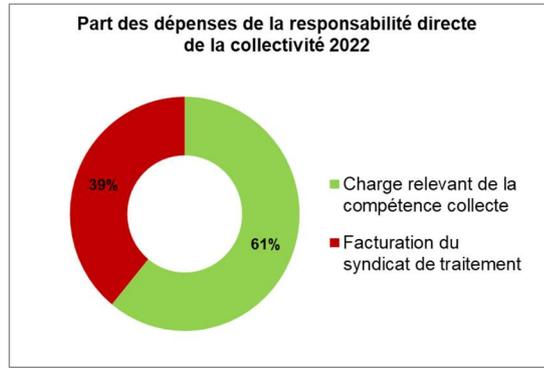
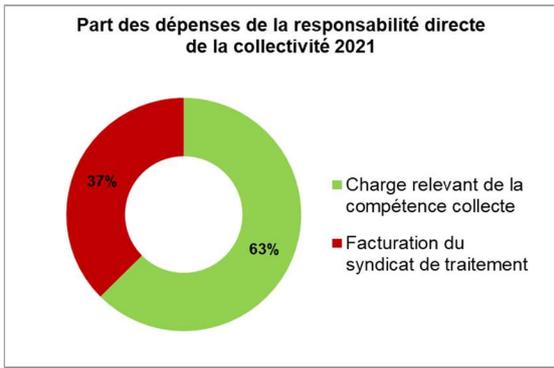
La Communauté d'Agglomération et les Communautés de Communes fixent leur mode et leur taux de fiscalité.

Evolution de la contribution des membres par habitant.



1.9 Evolution et comparaison des coûts 2019/2020 issus de la matrice ComptaCoût de l'ADEME





**Coût aidé ht

AV : Apport volontaire.

Bio déchets : Ils sont constitués des épluchures de fruits et légumes, des restes de repas, de pain, des filtres et marcs de café, sachets de thé et d'infusion, des coquilles d'œuf, des mouchoirs en papier, des papiers essuie-tout, des fleurs et plantes fanées d'appartement.

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Caractérisation : Une caractérisation est la constitution d'un échantillon sur un lot de déchets d'emballages collectés selon la norme AFNOR x30 437. L'objectif est d'identifier le pourcentage des erreurs de tri ainsi que leur origine. 18 caractérisations sont réalisées par an avec Valor'Aisne en présence d'un agent du SIRTOM du Laonnois au centre de tri d'Urvillers. Pour chacune, il existe plusieurs étapes. La première étape est le prélèvement d'un godet dans un tas d'emballages sorti d'un camion d'une collecte précise. La seconde étape est le versement de l'échantillon prélevé dans 4 bacs tarés et de taille identique. Ensuite, de façon aléatoire, il est choisi parmi les quatre bacs un conteneur. Si le poids est inférieur à 35kg. Un second est choisi. La dernière étape est la caractérisation en elle-même soit le tri des emballages par flux de matière.

Centre d'Enfouissement Technique (CET) : C'est le lieu de stockage des déchets ultimes. Le terme de CET a été introduit pour se distinguer des décharges "d'hier". Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés.

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collecte sélective : C'est la collecte de certains flux de déchets préalablement triés selon leur matière constitutive par les producteurs pour un traitement spécifique. Contrairement à la collecte séparative, la collecte sélective ne comprend pas le ramassage des ordures ménagères résiduelles non valorisables.

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux.

Déchet : Résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. C'est aussi toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire.

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DMA : Déchets Ménagers Assimilés, correspondent à l'ensemble des déchets produits par l'activité des ménages.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : Fraction des déchets ménagers présentant un ou plusieurs caractères dommageables pour l'environnement et/ou qui ne peut pas être éliminée par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques lors de la collecte.

Déchetterie : Equipement de collecte en apport volontaire, c'est un espace clos et gardienné où les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets. Cette aire contribue à la disparition des dépôts sauvages.

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques.

ECT : L'extension des consignes de tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc

Encombrants : Déchets des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être collectés de façon traditionnelle par le service de ramassage des ordures ménagères.

JMR : Journaux Magazines Revues.

Lombricompostage : Technique de compostage utilisant des vers de terre et se pratiquant dans un contenant à plusieurs plateaux appelé lombricomposteur.

Monoflux : type de collecte pour laquelle les déchets triés à la source sont collectés en mélange. (Exemple les journaux et les emballages séparés des autres déchets et mis dans un même contenant)

OMA : Les ordures ménagères et assimilées comportent les déchets de collecte sélective (verre, emballages, journaux/revue/magazine), les ordures ménagères résiduelles et les bio-déchets collectées avec les ordures ménagères. Les déchets de déchetterie et les déchets verts en sont exclus.

Ordures ménagères : Fraction des déchets ménagers générée par les activités domestiques et prise en compte par la collecte régulière.

Ordure ménagère résiduelle : Déchet ultime ne pouvant être valorisé et allant à l'enfouissement, on l'appelle également queue de tri.

PAP : Porte à Porte.

Point d'apport volontaire : site où l'utilisateur vient déposer les matériaux qu'il a triés.

Prévention des déchets : L'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur toxicité, ou par l'amélioration du caractère valorisable).

Refus : C'est la fraction des déchets qui n'a pas pu subir de valorisation au niveau du processus de tri, il s'agit des erreurs de tri.